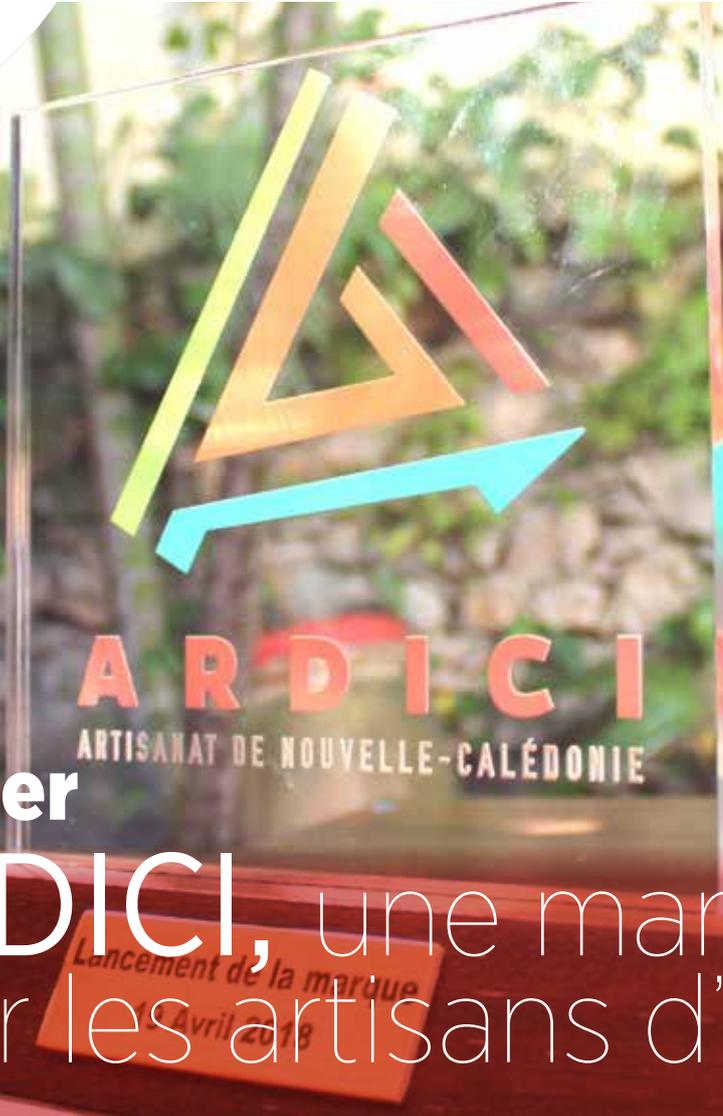


Le Mag des

artisans

toute l'information pour votre entreprise



Dossier ARDICI, une marque pour les artisans d'art

BON À SAVOIR

Recruter un apprenti pour 2019 : pensez-y maintenant !

ÇA VOUS CONCERNE

**La clientèle touristique,
une opportunité pour l'artisanat**

La revue de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat • NOUVELLE-CALÉDONIE



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Nouvelle-Calédonie

ÉLECTRICITÉ, GARDONS NOS DISTANCES...

**AVANT DE
COMMENCER
UN CHANTIER,**

CONTACTEZ-NOUS !



**ENTREPRISES DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX
PUBLICS, ENTREPRISES DE TERRASSEMENT,
PROFESSIONNELS DE L'ÉLAGAGE...
INTERVENIR À PROXIMITÉ D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE
AÉRIENNE OU SOUTERRAINE
PRÉSENTE UN DANGER MORTEL !**

**POUR GARANTIR
VOTRE SÉCURITÉ,
CONTACTEZ EEC OU ENERCAL**

numéro gratuit **05 36 36**

250 250



4
ACTUS

14
FORMATION CMA

- Dimensionnement des systèmes photovoltaïques domestiques raccordés réseau - Module 2

16
APPRENTISSAGE

- Emma Bilon, chef de l'entreprise Shankara Spa SARL et Maître d'apprentissage
- Clémence Hazard, apprentie en 2^e année de Cap Esthétique

18
INTERNET : VOIR ET ÊTRE VU

20
VOS RENDEZ-VOUS CMA

23
BON À SAVOIR

- Recruter un apprenti pour 2019 : pensez-y maintenant !

34
ÇA VOUS CONCERNE

- La clientèle touristique, une opportunité pour l'artisanat

36
SANTÉ-SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

- Gagnez en compétitivité avec le développement durable !

38
SAVOIR-FAIRE

- Julien Marlot, menuisier, chef d'entreprise
- Mathieu Tardy, tailleur de pierre sculpteur



Naissance et reconnaissance

En tant que Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat, je suis heureux de vous annoncer la naissance de ARDICI : la marque collective dédiée aux artisans d'art et artisans à vocation touristique de Nouvelle-Calédonie. Cette marque est devenue réalité et son lancement est enthousiasmant à plus d'un titre.

Enthousiasmant pour la CMA-NC et ses élus, qui ont mis en 2015 le développement de l'artisanat d'art sur le territoire au cœur de leur stratégie quinquennale. Enthousiasmant surtout pour les artisans eux-mêmes, qui ont de grandes attentes vis-à-vis de ce nouvel outil. Cette marque est un dénominateur commun et surtout une reconnaissance pour des entreprises aux savoir-faire diversifiés, des entreprises engagées dans une démarche commune de valorisation, affichant une volonté de développement économique.

Cette marque collective a été faite POUR les artisans, et PAR les artisans. Elle doit permettre d'ouvrir de nouvelles perspectives aux créateurs, et éclairer leur travail sous un jour nouveau. Nos artisans d'art travaillent avec beaucoup d'humilité mais ils ont besoin de reconnaissance. Nos artisans d'art oeuvrent dans la discrétion, mais ils ont besoin d'être vus et entendus. Nos artisans d'art travaillent seuls au calme de leur atelier, mais ils ont besoin de réseaux, de débouchés.

Il était essentiel pour nous, élus de la Chambre de métiers et de l'artisanat, de mettre en lumière de manière forte ce secteur d'activité qu'est l'artisanat d'art. Cet enjeu a été perçu par la province Nord et la province Sud qui soutiennent notre démarche et ont apporté une aide financière primordiale à la création de la marque collective. Longue vie à ARDICI !

Daniel VIRAMOUTOUSSAMY
Président de la CMA-NC

27

DOSSIER
ARDICI,

une marque pour les artisans d'art



25^e Salon Jardinage et motoculture

● Du jeudi 5 au dimanche 8 juillet
4 jours dédiés aux fleurs, plantes, arbustes, décorations, motoculture, mobilier d'extérieur, barbecues, piscines... tout l'univers du jardinage en un seul lieu.

6^e Forum de l'immobilier

● Du jeudi 26 au samedi 28 juillet
Vous avez un projet immobilier ? C'est le salon à ne pas manquer ! Tous les professionnels du secteur vous accueillent à la Maison des artisans pour vous accompagner dans sa réalisation : agences immobilières, notaires, architectes, banques...

24^e Salon de la gastronomie et art de la table

● Du jeudi 2 au dimanche 5 août

Venez découvrir ou redécouvrir les saveurs de Nouvelle-Calédonie pour le plus grand plaisir de vos papilles ! Au programme : dégustations, vente de

produits locaux et découverte de nouveaux produits...

8^e Salon de la mer et du bateau

● Du vendredi 7 au dimanche 9 septembre
Le salon pour tous les passionnés de la mer et du bateau que vous soyez professionnel ou plaisancier.

Entrée libre et gratuite

Contact pour exposer : Maison des artisans

Tél : 77 30 90 et 27 65 85 ou artisans@lagoon.nc

Chiffre : 4 409

C'est le nombre de personnes ayant bénéficié d'un appui de la CMA-NC (information, conseil ou accompagnement) en 2017. Si vous souhaitez en savoir plus, la Chambre de métiers et de l'artisanat publie son rapport d'activité annuel que vous pouvez télécharger sur www.cma.nc. Ce document recense toutes les actions menées par votre chambre consulaire en 2017 dont voici quelques faits marquants :

- la mise en place d'une formation TGC
- la création de la page Facebook de la CMA-NC
- la simplification des démarches d'inscription au Régime Unifié d'Assurance Maladie et Maternité (RUAMM)
- la mise en place de procédures et dynamisation de l'activité de Véhicule de Location avec Chauffeur (VLC)
- la signature d'une convention de partenariat avec Le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE)
- l'inauguration de la nouvelle antenne CMA-NC de Koné
- le développement d'une offre de service dédiée aux collectivités
- la formation du 4 000^{ième} participant au Stage Préparatoire à l'Installation (SPI)
- la remise de 22 Titres d'artisan et de maître artisan en son métier
- le parrainage du trophée du développement économique dans le cadre de l'événement Les trophées des initiatives publiques
- l'intégration à l'association Nouméa Centre Ville
- ...

En 2018, les équipes de la CMA-NC sont à vos côtés sur l'ensemble du territoire. Besoin d'information, de conseils, d'appui dans vos projets en cours et à venir contactez la CMA-NC au siège à Nouméa ou dans les antennes à Dumbéa, La Foa, Koumac, Koné, et Poindimié.



Du nouveau dans vos antennes CMA-NC

Depuis le 3 avril dernier, l'antenne CMA-NC de Koumac a une nouvelle adresse. Elle est désormais située à l'immeuble administratif de la mairie rue Georges Baudoux.

Bienvenue à Christelle Devillers la nouvelle secrétaire qui vous accueille pour toutes vos formalités, renseignement sur l'offre de service et formation du lundi au jeudi de 7h30 à 11h30 et de 7h30 à 11h le vendredi.

Autre nouveauté, à partir du mois de juillet l'antenne de Panda à Dumbéa change ses horaires d'ouverture. Miryam Nemebreux secrétaire d'antenne et Marine Calandra animatrice économique vous recevront tous les matins de 7h30 à 12h00 et les mardis, mercredis, jeudis et vendredis après-midi de 13h à 16h30.

+ d'infos :

Antenne CMA-NC de Panda au 24 32 62 ou par mail à l'adresse panda@cma.nc

Antenne CMA-NC de Koumac au 47 68 56 ou par mail à l'adresse koumac@cma.nc



Vos rendez-vous **en avril, mai et juin**



Permanences gratuites !

Notre partenaire ORASE, expert dans l'amélioration des relations humaines au sein des entreprises, vous propose des permanences gratuites afin d'évoquer de manière confidentielle le moyen de résoudre à l'amiable un différend avec un client ou un fournisseur, une mésentente avec un associé ou bien un conflit avec un salarié. Notez les rendez-vous suivants, pour rencontrer un médiateur :

Au Siège de la CMA-NC, Nouville, de 12h00 à 13h30 :

- mardi 3 juillet 2018
- mardi 7 août 2018
- mardi 4 septembre 2018

✚ d'infos ✚

Auprès d'Orase : 76 48 19 – 76 28 64 – scm@lagoon.nc

www.orase.nc

Auprès d'un animateur économique de la CMA : 28 23 37



Obtenir un diplôme grâce à votre expérience

Le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience permet d'obtenir, sans formation et sur la seule base de l'expérience, un diplôme professionnel. Le Centre de formation de l'artisanat en tant que point relais conseil, vous informe sur ce dispositif.

En province Nord, à l'antenne CMA-NC de Koné - Tél. 47 30 14 : **le jeudi 09 août**

En province Sud, au Centre de formation de l'artisanat, à Nouville Tél. 25 97 40 : **le mardi 11 septembre**

✚ d'infos ✚

IDC-NC - Tél : 05 07 09

(numéro vert) pour les inscriptions
Centre ville 1, rue de la Somme Nouméa

www.vae.nc

Avec la DTE : **matinées de la prévention**



Formations à la sécurité

L'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité au bénéfice de ses salariés. La formation à la sécurité a pour objet d'instruire le travailleur des précautions à prendre pour assurer sa propre sécurité mais aussi celle des autres.

Quelles sont les formations sécurité obligatoires (directement et indirectement), sous quelles formes, à quels travailleurs s'adressent-elles ?

Cette matinée de la prévention vise à donner aux participants l'information et les outils nécessaires pour répondre à cette obligation du code du travail.

Le mercredi 18 juillet à Nouméa au Centre Administratif de la Province Sud (CAPS)

Le jeudi 19 juillet à Koné à l'hôtel Koniambo

Le vendredi 20 juillet à Poindimié à l'hôtel Tiéti

Evaluer et agir sur le risque routier

Le risque routier constitue la première cause d'accidents mortels au travail et toutes les entreprises peuvent être concernées. C'est un risque qui ne s'aborde pas sans détenir une méthodologie d'évaluation et une connaissance des actions de prévention spécifiques à mettre en place.

Les routes calédoniennes tuent. Comme pour l'alcool et le cannabis, l'entreprise peut jouer un rôle sur le changement des mentalités au regard de la conduite automobile.

Cette matinée de la prévention vise à donner aux participants l'information et les outils nécessaires pour sensibiliser les salariés et prévenir efficacement ce risque.

Le 8 août à Nouméa au Centre Administratif de la Province Sud (CAPS)

Le 9 août à Koné à l'hôtel Koniambo

Le 10 août à Poindimié à l'hôtel Tiéti

✚ d'infos ✚

philippe.dimaggio@gouv.nc

Inscriptions sur le site : www.dtenc.gouv.nc





Artisan et Maître Artisan en son métier : **félicitations aux 18 titrés 2018 !**

Le 3 mai dernier, ils sont 18 professionnels à avoir obtenu leur Titre d'Artisan ou de Maître Artisan en son métier délivrés par la Commission des qualifications de la CMA-NC.

Les premiers titrés de cette année 2018 sont issus de tous les secteurs d'activités : charcutier, joaillier, couturier, charpentier en bois, carreleur, électricien installateur, plombier sanitaire, peintre en bâtiment, rénovateur de bâtiment, coiffeur, mécanicien réparateur et esthéticienne.

14 d'entre eux sont originaires de la province Sud et 4 de la province Nord. En obtenant ce Titre ils bénéficient d'une appellation protégée et disposent d'un nouvel argument commercial pour se distinguer auprès de leur clientèle.

Si vous aussi vous êtes intéressé pour obtenir un Titre d'Artisan ou de Maître Artisan, demandez un dossier de candidature auprès du Centre de formalités de la CMA-NC le plus proche de chez vous ou de votre activité à Nouméa ou dans les antennes CMA-NC.

Simple et gratuit, ce dispositif vous permet de valoriser et d'affirmer votre identité artisanale.

La prochaine commission des qualifications aura lieu le 11 septembre 2018. Vous avez jusqu'au 10 août pour déposer votre dossier complété.



Centre de formalités des entreprises au 28 23 37 ou par mail à cfe@cma.nc



Logiciels EUREKA : découvrez leurs fonctionnalités en vidéo !

La Chambre de métiers et de l'artisanat vous propose les logiciels EUREKA Devis-Factures et EUREKA Tenue de comptes :

- EUREKA Devis-Factures : il vous permet de réaliser vos devis et factures en toute simplicité et dans le respect de la réglementation en vigueur. Vous pouvez également effectuer le suivi des règlements clients et vérifier la maîtrise de vos coûts.

- EUREKA Tenue de comptes : destiné aux artisans soumis au régime fiscal du forfait et dispensés de TGC, il vous permet d'enregistrer toutes vos dépenses et recettes, et d'éditer des tableaux de bord (compte de résultat, déclaration fiscale...) essentiels au pilotage de votre entreprise. Pour découvrir les fonctionnalités en vidéos, rdv sur notre chaîne Youtube ou retrouvez-les via notre site web www.cma.nc

CMA-NC au 28 23 37 ou eco@cma.nc

Appel à projet Economie circulaire : participez à la 2^e session

Vous avez un projet innovant qui vous permet de réduire votre impact sur l'environnement ? Votre processus de fabrication/transformation vous permet d'optimiser l'utilisation des matières premières et de l'énergie ?

Participez à la 2^e session de l'appel à projet de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour obtenir le label « Economie Circulaire ».

L'objectif de cet appel à projet est d'encourager les organisations calédoniennes (entreprises, associations, collectivités) à promouvoir l'économie circulaire dans leur activité. Les lauréats bénéficient d'un avis technique pour envisager un appui financier et d'une valorisation via une campagne de communication.

Vous avez jusqu'au 02 octobre pour déposer votre dossier.

Pour tout savoir sur cet appel à projet (type d'activité et de projet concerné, critères d'éligibilité...) ou si vous avez besoin d'aide pour le montage de votre dossier n'hésitez pas à contacter votre conseillère développement durable à la CMA-NC, au 28 23 37 et reena.chooramun@cma.nc



Site de l'ADEME en Nouvelle-Calédonie :

www.nouvelle-caledonie.ademe.fr

La plate-forme de l'économie circulaire :

www.economiecirculaire.org

L'institut de l'économie circulaire :

www.institut-economie-circulaire.fr



1988
2018

Depuis 30 ans, la BCI
source de dynamisme
des artisans

► www.bci.nc



Groupe BRED

ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

Avant de commencer un chantier contactez EEC-ENGIE ou ENERCAL !

Vous intervenez sur un chantier ? Avant de commencer les travaux, adoptez le bon réflexe et contactez ENERCAL ou EEC-ENGIE pour éviter tous risques électriques.

Vous êtes responsable de la sécurité de vos hommes, des tiers et des ouvrages existants et vous avez l'obligation d'informer l'exploitant (Délibération 35 / CP du 23 février 1989 - UTE C18-510 (rendu applicable par la délibération 329 du 11 août 1992).

Manipulation d'objets encombrants ou de grande longueur (échelles, antennes, échafaudages, tuyaux d'arrosage...), circulation d'engins de grande hauteur ou de hauteur variable (engins de levage, déchargement, stockage de produits...), aménagement de drains ou creusement de tranchée, travaux de terrassement, fouilles, forages ou enfoncements, peinture de façade, couverture de toit, installation de panneaux publicitaires, travaux au voisinage de lignes ou installations électriques... certaines activités sont plus particulièrement concernées et nécessitent des précautions et une préparation du chantier.

Avant de démarrer le chantier contactez ENERCAL ou EEC-ENGIE selon la commune sur laquelle le chantier sera réalisé et **demandez une DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)** suivez ensuite les consignes de sécurité données par EEC-ENGIE ou ENERCAL.



+ d'infos : www.enercal.nc et www.eec-engie.nc



TGC : l'entrée en vigueur repoussée au 1^{er} octobre !

Les élus du Congrès, réunis en séance publique le 24 mai, ont voté le report de 3 mois de l'application définitive de la taxe générale sur la consommation (TGC).

Les taux « pleins » de la TGC et la suppression des 7 taxes et droits (TSS, TBI, TGI, TFA, TNH, Taxe de Péage et droit proportionnel de la patente) devraient ainsi entrer en vigueur le 1er octobre 2018 au lieu du 1er juillet 2018. La période de marche à blanc avec des taux réduits est ainsi prolongée jusqu'à cette date.

La CMA-NC continue de proposer des formations gratuites de 4h au siège et dans toutes les antennes. Vous pouvez également prendre rendez-vous avec un animateur économique.

+ d'infos : CMA-NC au 28 02 68 ou tg@cmanc.nc

Un jeudi artisanat d'art réussi et **ARDICI dévoilée !**

Vous avez été 954 artisans à participer à la 2^e édition du Jeudi du centre ville consacré à l'artisanat d'art. Installés de la place de la marne jusqu'à l'allée au-dessus de la Fontaine Céleste, vous avez accueilli plus de 6 000 visiteurs tout au long de la journée. Ils ont pu apprécier vos nombreux talents et découvrir vos métiers grâce à vos démonstrations et initiations.

Ce marché a également été l'occasion pour la CMA-NC de vous présenter votre marque collective ARDICI. Inspirée de vos échanges avec l'animatrice artisanat d'art elle est faite pour et par vous. Si vous êtes artisans d'art, sculpteur inscrit au RIDET, ou que vous proposez une gamme de produits à vocation touristique (ex : cosmétiques, sérigraphies, huiles essentielles...) vous pouvez prétendre à l'obtention de la marque.

Certains d'entre vous ont profité du marché pour retirer un dossier de candidature mais pour ceux qui ne l'auraient pas fait vous pouvez retirer un dossier au siège ou dans les antennes CMA-NC. Vous avez jusqu'au 27 août pour déposer votre dossier complété pour le Comité d'attribution du 26 septembre, dernier comité de l'année 2018. Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant votre marque dans le dossier de votre MAG. et sur le site www.ardici.nc.



La province Sud

en action !

KOUTIO-KOUÉTA : MISE EN PAIEMENT DES DÉCHETS INERTES

À partir du 1^{er} juillet 2018,
les dépôts de déchets
inertes sont tarifés.
Une disposition
qui vise à inciter
chacun à mieux
gérer ses
déchets.

EFFECTIVE LE
1^{ER}
JUILLET
2018

KOUTIO-KOUÉTA
**MISE EN PAIEMENT
DES DÉCHETS INERTES**



VOUS PRODUISEZ DES DÉCHETS INERTES

- Avant tout démarrage de chantiers, vous devez les déclarer au préalable en remplissant un Bordereau de Suivi des Déchets Inertes (BSDI) pour dépôt à Koutio-Kouéta. Un numéro unique par chantier vous est communiqué le cas échéant.
- Si vous en faites la demande dans vos BSDI, il vous sera possible de recevoir par courriel l'historique trimestriel des passages enregistrés dans le cadre de vos chantiers.

VOUS ÊTES DÉPOSANT DE DÉCHETS INERTES

Vous devez renseigner un formulaire d'inscription au registre des utilisateurs du site d'endiguage de Koutio-Kouéta et le compléter avec les pièces requises (voir la page dédiée de la province Sud).

Important :

- La déclaration préalable du chantier entraîne la facturation directe du responsable du déchet.
- Tout dépôt de déchet inerte effectué pour un chantier non déclaré (sans BSDI et donc sans numéro unique) est directement facturé au déposant du déchet.
- Tout document contractuel de travaux signé avant le **1^{er} janvier 2018** peut donner droit à une dérogation.

72 tonnes

plafond de dépôt trimestriel
pour un même chantier
pour bénéficier d'une exonération.

Où se renseigner ?

Direction de l'Équipement
de la province Sud
1, rue Unger
Vallée-du-Tir
98800 Nouméa

📞 20 40 00

✉️ deps.koutiokoueta@province-sud.nc



DÉMARCHES EN LIGNE DISPONIBLES



Liste
des pièces
justificatives



BSDI
Formulaire
d'inscription



Guide des
démarches
à entreprendre



Cumulez les avantages commerciaux **avec la BNC !**

Depuis la signature le 28 février dernier d'une convention de partenariat entre la Chambre de métiers et de l'artisanat et la Banque de Nouvelle-Calédonie, les deux organismes ont collaboré pour vous proposer une offre adaptée à vos besoins selon votre secteur d'activité. Profitez de leurs offres de bienvenue valables jusqu'au 31 décembre 2018⁽²⁾ et cumulez les nombreux avantages qui vous sont dédiés⁽¹⁾

Pour le secteur de l'alimentation, de la production et des services à la personne :

- Frais de tenue de compte offerts la première année suivant l'ouverture d'un compte courant à la Banque de Nouvelle-Calédonie
- 50% de réduction sur la première année de cotisation sur une carte Visa Bleue ou Premier
- Un chèque de banque gratuit par an
- Frais d'installation ou de changement de domiciliation offerts du terminal de paiement électronique (TPE)
- 30% de réduction sur les frais d'établissement de convention Loi Dailly
- Pour votre compte personnel : 50% de réduction la première année de souscription au forfait de votre choix

Pour le secteur du bâtiment :

- Frais de tenue de compte offerts la première année suivant l'ouverture d'un compte courant à la Banque de Nouvelle-Calédonie
- 50% de réduction sur la première année de cotisation sur la carte de retrait
- 50% de réduction sur la première année de cotisation sur une carte Visa Bleue ou Premier
- Un chèque de banque gratuit par an
- 30% de réduction sur les frais d'établissement de convention Loi Dailly
- Pour votre compte personnel : 50% de réduction la première année de souscription au forfait de votre choix

⁽¹⁾ Offre valable pour toute nouvelle entrée en relation avec un artisan ressortissant de la Chambre de métiers et de l'artisanat, souscrivant à l'ouverture d'un compte courant.

⁽²⁾ Offre valable jusqu'au 31 décembre 2018. Sous réserve d'acceptation de la Banque de Nouvelle-Calédonie.

+ d'infos :

**Banque de Nouvelle-Calédonie au 25 74 00
ou dans les agences BNC www.bnc.nc
et Chambre de métiers et de l'artisanat 28 23 37**

Retard de paiement : n'attendez pas prenez contact avec la CAFAT

Un chiffre : 2 326

C'est le nombre d'échéanciers de paiement accordés par les services de la CAFAT au cours de l'année 2017. 954 concernaient le paiement des cotisations des travailleurs indépendants et 1 372 les cotisations dues par les employeurs.

Si vous rencontrez des difficultés de paiement de vos cotisations, ou que vous avez déjà du retard dans les versements, **il vous est possible de négocier la mise en place d'un échéancier de paiement.**

Ceci vous permet de régulariser votre situation par le paiement des cotisations sous forme de mensualités, tout en conservant vos droits aux prestations (remboursements, versements d'indemnités, ...)

Alors ne laissez pas les retards s'accumuler, prenez contact avec le service contentieux de la CAFAT qui étudiera votre demande et/ou faites-vous accompagner par un conseiller de la CMA.

+ d'infos : CAFAT - Téléphone : 25 58 09
Email : contentieux-cotisans@cafat.nc

Foire du Pacifique : les inscriptions sont ouvertes !



Vous souhaitez participer à la Foire du Pacifique ? Vous pouvez dès à présent retirer une demande d'inscription.

Ce rendez-vous incontournable se déroulera du 5 au 8 octobre au parking de la Moselle avec plus de 25 000 visiteurs attendus sur les 4 jours. **La Chambre de métiers et de l'artisanat vous donne un coup de pouce financier :** une partie de votre stand sera prise en charge par votre chambre consulaire. Seule condition pour bénéficier de la réduction être inscrit au Répertoire des métiers. Attention les places sont limitées !

Vous disposerez du choix entre plusieurs univers thématiques : maison-Déco, mode et beauté, bien-être, 100% NC etc..., ainsi que d'un « village des artisans », et vous bénéficierez d'une remise de 40% pour deux types de stands, quel que soit l'univers choisi.

+ d'infos :

**Pour les inscriptions contactez
Pacific Fair au 28 10 26 ou info@pfair.nc
CMA-NC**

**Estelle DELAMARE au 76 87 41 et estelle.delamare@cma.nc
ou Laure LE GALL au 28 02 63 et laure.legall@cma.nc**



La Banque de Nouvelle Calédonie, partenaire des artisans calédoniens



**Banque de
Nouvelle Calédonie**



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Nouvelle-Calédonie

Formations CMA

FORMATIONS SUPPORT À L'ENTREPRISE

● APPRENDRE À FAIRE DES DEVIS, DES FACTURES AVEC LE LOGICIEL EUREKA

À Nouméa : 09 juillet

À La Foa : 16 juillet

1 jour soit 07 heures – tarif : 15 000 Cfp

Apprendre à réaliser des devis et des factures, leur suivi et leur recouvrement. Pour acquérir les compétences pour l'utilisation du logiciel Euréka DEVIS-FACTURES.

● J'APPRENDS À GÉRER SON ENTREPRISE GESTION NIVEAU 1

À Nouméa : 04 au 05 juillet

À Koné : 16 au 17 juillet

2 jours soit 16 heures – tarif : 15 000 Cfp

Pour comprendre les mécanismes de la comptabilité d'entreprise. Pour acquérir les bases de la comptabilité simplifiée avec le logiciel EUREKA ou sur support papier.

● SE PERFECTIONNER EN COMPTABILITÉ GESTION NIVEAU 2

À Koné : 02 au 03 juillet

À Nouméa : 02 au 03 août

À Koné : 22 au 23 août

2 jours soit 16 heures – tarif : 15 000 Cfp

Pour comprendre et évaluer la situation financière de son entreprise. Pour lire son compte de résultats et son bilan.

● T.G.C

À Nouméa et dans les antennes CMA-NC de Koné, Poindimié, La Foa, Panda et des îles Loyauté.

Consulter les dates sur le planning en ligne sur www.cma.nc

1/2 journée soit 04 heures - tarif : Gratuit

Pour comprendre le mécanisme de la TGC et identifier sa situation au regard de l'activité de l'entreprise. Pour mesurer les enjeux et incidences sur les coûts, les prix et les outils de l'entreprise

FORMATIONS RESSOURCES HUMAINES

● CALCULER ET DÉCLARER SES CHARGES SOCIALES

À Koné : 16 août

1 jours soit 07 heures – tarif : 16 500 Cfp

Pour apprendre à établir ses déclarations de charges sociales.

● AIDE À L'EMBAUCHE

À Nouméa : 06 juillet

À Nouméa : 10 août

1 jour soit 08 heures – tarif : 18 750 Cfp

Pour connaître les sources du droit du travail et connaître les obligations sociales de l'employeur.

FORMATIONS TECHNIQUES

● MAINTENANCE ET ENTRETIEN D'UNE CLIMATISATION NIVEAU 2

À Nouméa : 22 au 24 mai

3 jours soit 24 heures - tarif : 57 000 Cfp

Pour acquérir les techniques et le savoir-faire nécessaire pour intervenir sur de la maintenance et du dépannage de systèmes de climatisation.



● PRÉSENTATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT EN NOUVELLE-CALÉDONIE (PRÉPARATOIRE AU STAGE CALPV)

À Nouméa : 05 juillet

À Nouméa : 28 août

1 jour soit 08 heures - tarif : 15 000 XPF

Pour développer son activité à partir des énergies renouvelables (EnR) et la pose de panneaux photovoltaïques (PV) en résidentiel. Pour connaître la réglementation en Nouvelle-Calédonie, les opportunités de ce nouveau marché et les démarches techniques et administratives.

● POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES POUR SYSTÈME RACCORDE AU RÉSEAU MODULE 1

À Nouméa : 16 au 17 juillet

À Nouméa : 04 au 05 septembre

2 jours soit 16 heures – tarif : 38 250 Cfp

Pour être en mesure d'évaluer la faisabilité du projet et d'en assurer l'installation et la maintenance dans les règles de l'art.

● DIMENSIONNEMENT DES SYSTÈMES PHOTOVOLTAÏQUES DOMESTIQUES RACCORDÉS RÉSEAU - MODULE 2

À Nouméa : 25 et 26 juillet

À Nouméa : 06 et 07 septembre

2 jours soit 16 heures – tarif : 38 250 Cfp

Pour être en mesure de concevoir, optimiser et dimensionner des systèmes photovoltaïques domestiques raccordés au réseau.

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

● MESURES PRÉVENTIVES RELATIVES À L'AMIANTE ENVIRONNEMENTAL

À Koumac : 02 juillet

1 jour soit 04 heures – tarif : 11 625 Cfp

Pour intervenir sur un lieu amianté en toute sécurité.

● HYGIÈNE ET SALUBRITÉ POUR LE PERÇAGE DU LOBE DE L'OREILLE PAR PISTOLET

À Nouméa : 20 août

1 jour soit 04 heures – tarif : 9 000 Cfp

Pour obtenir l'habilitation réglementaire afin de pouvoir pratiquer le perçage du lobe de l'oreille en toute sécurité

● TRP (TRANSPORT ROUTIER DE PERSONNES)

À Nouméa : 09 au 13 juillet

À Lifou : 03 au 07 septembre

À Koné : 10 au 14 septembre

5 jours soit 38 heures – tarif : 60 000 Cfp

Pour les entrepreneurs ou futurs entrepreneurs de transport routier de personnes.

● VLC (VÉHICULE DE LOCATION AVEC CHAUFFEURS)

À Nouméa : 30 au 31 août

2 jours soit 16 heures – tarif : 25 000 Cfp

Pour acquérir des connaissances dans le domaine des VLC appliqué à la Nouvelle-Calédonie et obtenir une attestation de capacité professionnelle.

● HABILITATION ÉLECTRIQUE ÉLECTRICIEN

À Nouméa : 13 au 14 août

2 jours soit 16 heures - tarif : 36 000 Cfp

Pour préparer le personnel électricien chargé d'assurer des travaux ou des dépannages à exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension et/ou haute tension.

● HABILITATION ÉLECTRIQUE POUR LES NON ÉLECTRICIEN

À Koné : 03 juillet

À Koné : 20 août

1 jour soit 8 heures - tarif : 15 000 Cfp

Pour préparer toute personne non-électricien chargé des travaux ou des dépannages, à exécuter sur ou au voisinage des ouvrages électriques, de pouvoir les exécuter en toute sécurité.

● **RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE POUR LES ELECTRICIENS**

À Nouméa : 02 juillet

À Koné : 06 août

1 jour soit 8 heures - tarif : 18 750 Cfp

Stage annuel d'actualisation pour être aux normes et appliquer la réglementation en vigueur.

● **RECYCLAGE HABILITATION ÉLECTRIQUE POUR LES NON ÉLECTRICIEN**

À Koné : 02 juillet

À Nouméa : 24 juillet

1 jour soit 8 heures - tarif : 18 750 Cfp

Rappel des règles de sécurité lors d'opérations sur ou au voisinage des installations électriques pour le renouvellement de l'habilitation électrique.

● **RÈGLES DE SALUBRITÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES**

À Nouméa : 26 juillet

À Nouméa : 10 septembre

2 jours soit 8 heures - tarif : 22 500 Cfp

Pour sensibiliser sur les bonnes pratiques d'hygiène alimentaire. Pour détecter et maîtriser les risques alimentaires.

FORMATIONS DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

● **RÉPONSE AUX APPELS D'OFFRES DE MARCHÉS PUBLICS**

À Koné : 13 au 14 août

2 jours soit 14 heures - tarif : 32 250 Cfp

Pour diversifier sa clientèle, appréhender les marchés publics et se positionner. Pour répondre à la commande publique.

● **PRÉPARATION AU DIPLÔME CAP COUTURE**

À Nouméa : 27 août au 03 octobre

9 jours soit 72 heures - tarif : 105 000 Cfp

Pour se préparer dans les meilleures conditions aux épreuves professionnelles de l'examen du CAP couture flou.

Renseignez-vous !

● **Pour qui ?**

Nos formations s'adressent à un large public : artisans, conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle...

● **Où s'inscrire ?**

Nouméa : Centre de formation de l'artisanat, 1 rue Juliette Bernard - Nouville : de 8h à 12h et de 13h à 17h, du lundi au jeudi et le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h Tél. : **25 97 40**

Email : formation@cma.nc

Pour une formation en province Sud : contactez Gaëlle Galand, **25 97 40**

Pour une formation en province Nord et dans les îles Loyauté : contactez Émilie This, Antenne CMA Koné : **47 30 14**

● **Consultez toute l'année le planning des formations en ligne !**

Rendez-vous sur www.cma.nc

LE COIN DU RANGEMENT

BACS pour un rangement optimal

450 x 200 x 180

450 x 300 x 180

600 x 400 x 125

200 x 115 x 95

250 x 150 x 125

350 x 200 x 155

Palettes plastique



Formations CMA

Dimensionnement des systèmes photovoltaïques domestiques raccordés réseau - Module 2

OBJECTIF GÉNÉRAL

- Être en mesure de concevoir, optimiser et dimensionner des systèmes photovoltaïques domestiques raccordés au réseau

CONTENU DE LA FORMATION :

A / PARTIE THÉORIQUE

- Introduction :
 - revue des connaissances techniques requises et approfondissement
- Concevoir et optimiser une installation PV domestique :
 - conseiller le client sur les choix techniques et financiers
 - expliquer les critères à prendre en compte (techniques, administratifs et réglementaires)
 - données nécessaires à collecter et à prendre en compte pour réaliser le projet
- Dimensionner une installation à partir :
 - des différents critères de la réglementation locale
 - des matériels adaptés et disponibles
 - des contraintes environnementales
- Introduction à l'utilisation d'un logiciel de dimensionnement libre de droit pour le PV pour l'étude et le dimensionnement de systèmes photovoltaïques optimisés

B / PARTIE PRATIQUE

- Réalisation de calcul de dimensionnement de différents systèmes photovoltaïques
- Utilisation d'un logiciel de dimensionnement
- Vérification du bon fonctionnement d'une installation PV domestique raccordée au réseau

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

- Animation à l'aide de supports pédagogiques, d'échanges à partir de cas concrets
- Mise en situation réelle de travail
- Un livret technique est remis à chaque participant

Renseignements

Tél. 25 97 40 / formation@cma.nc
Retrouvez notre offre complète de formations et le planning annuel sur www.cma.nc

Public : Artisan, chef d'entreprise, salarié ou porteur de projet

Prérequis : Artisan expérimenté du bâtiment (couverture, plomberie, électricité), développeurs de projets PV Basse Tension

Lieu de formation : Centre de formation de l'artisanat à Nouville

Durée : 16 heures

Nbre de stagiaires : 8 stagiaires

Tarif : 38 250 XPF * / 51 000 XPF

*Prix artisan :

DATE DES PROCHAINES FORMATIONS :

25 ET 26 JUILLET
6 ET 7 SEPTEMBRE





SKYACTIV
TECHNOLOGY

PRENEZ DE LA HAUTEUR



Photos non contractuelles.
yellow box



Magenta / Vallée du Tir
24 39 20 / 24 39 30

Mutuelle des Patentés et Libéraux



Soins à l'étranger

Indemnités journalières hospitalisation

Frais d'obsèques

4 types de garanties au choix

Tarif à partir de 4.600F



Votre meilleur-partenaire-santé



Nos conseillères
sont à votre disposition au :

FLORIANE 96 82 67 - JOSIANE 96 96 81

www.mpl.nc - mpl@mpl.nc
NOUMEA 28 15 97 - KONE 47 77 18

Apprentissage

Emma Bilon, chef de l'entreprise Shankara Spa SARL et Maître d'apprentissage

Quand Clémence se présente au Shankara Spa, Emma Bilon n'avait pas le projet de recruter une apprentie. Elle a pourtant « *le coup de cœur pour Clémence* ». « *Je fonctionne au feeling, au téléphone, c'est difficile de juger, j'aime que les candidats me déposent leur CV en personne. Avec Clémence, on a pris le temps de discuter. J'ai aimé son parcours. Elle avait vu d'autres horizons et avait pris le temps de mûrir son projet. ... Peut-être aussi que cela a fait écho à mon propre parcours, j'ai étudié l'histoire et fait pas mal de choses avant d'aller vers l'esthétique.* »

« *Avec Clémence, ça se passe très bien, elle a tout de suite été curieuse du fonctionnement de l'institut, elle a vite compris notre façon de travailler. La première année, nous l'avons formée aux épilations, aux soins du visage et du corps... Quand on a estimé qu'elle était prête, elle a commencé à travailler en autonomie. On prévenait les clientes qu'elles seraient avec une apprentie et qu'elles bénéficieraient de 10% de réduction sur la prestation. Aujourd'hui, des clientes la demandent et nous n'appliquons plus de prix spécifiques. Elle fait également beaucoup d'accueil, s'occupe des prises de rendez-vous. Elle participe à la gestion des stocks et de la vente, des tâches qui font aussi partie du métier. Autant de choses qui lui seront utiles lorsqu'elle se mettra à son compte.* »



Par ailleurs, à travers Clémence, Emma découvre le CFA. « *Je participe aux jurys de CAP et je me rends compte que je prends plaisir à encadrer des jeunes, à leur donner des conseils, cela donne lieu à des échanges constructifs. J'aime mon métier, m'impliquer au CFA est une façon de rendre ce que l'on m'a appris.* »

Clémence Hazard, apprentie en 2^e année de Cap Esthétique

Après l'obtention d'un Bac STG option CGRH (communication et gestion des ressources humaines) en 2013, Clémence part à Melbourne pour passer un diplôme Cambridge. L'année suivante, la jeune femme travaille dans une banque, dans une agence immobilière et dans la vente, puis repart en Australie, en working holiday, sur la Gold Coast cette fois. « *Là-bas, j'ai travaillé dans la vente et la télécommunication, toutes ces expériences professionnelles m'ont permis de m'orienter et de savoir ce que je voulais faire et ne pas faire.* »

De retour à Nouméa en 2016, Clémence travaille en tant que responsable dans la restauration, pendant un an « *avec l'objectif d'économiser pour pouvoir partir à Paris me former au maquillage permanent. Mais au moment de préparer mon départ pour la France, j'ai appris qu'une nouvelle réglementation imposait d'être titulaire du CAP esthétique pour exercer cette activité. Je me suis alors renseignée auprès de la Chambre de métiers et de l'artisanat. Étant déjà au mois de février j'ai dû trouver une entreprise rapidement pour pouvoir intégrer la formation au CFA avant la fin des inscriptions en avril. Cela n'a pas été facile, j'ai distribué beaucoup de CV, mais je n'ai pas baissé les bras. Et finalement, j'ai eu la chance d'être recrutée chez Shankara Spa qui était au top de ma liste. Emma m'a contactée pour me proposer un entretien et m'a rappelée plus tard pour me dire qu'elle serait*

heureuse de devenir mon Maître d'apprentissage. »

« *À l'institut, je suis formée par Emma mais aussi par Mélanie et Coralie, deux de mes collègues. J'ai la chance d'être souvent en cabine et de m'occuper de l'aspect vente, communication et de la gestion des stocks, qui sont aussi des points très importants dans ce métier.* »

Compétences acquises durant le CAP Esthétique cosmétique

L'apprenti en CAP Esthétique cosmétique est capable, à l'issue de sa formation, de :

- Accueillir le client, identifier ses besoins en l'interrogeant et en observant la peau.
- Choisir une solution adaptée et conseiller le client
- Exécuter les techniques de soins : démaquiller, modeler, épiler, maquiller, soigner les mains, les pieds et utiliser des appareils spécifiques.
- Participer à la vente des produits de soins esthétiques, de maquillage, d'hygiène et de parfumerie et à la gestion des stocks.

Pour devenir Maître d'apprentissage, renseignez-vous auprès de Myriam THIMOUMI-CURATO, chargée des relations entreprises au Tél. : 25 97 40 ou 73 60 40

Notre CFA participe au concours Miss Nouvelle-Calédonie



L'élection Miss Nouvelle-Calédonie se déroulera le samedi 15 septembre 2018 à l'Arène du Sud de Païta. Les apprenties en CAP Coiffure 2^e année, en BP Coiffure 1^{ère} et 2^e année ainsi qu'en CAP esthétique 1^{ère} et 2^e année, encadrées par leur formatrice Marie-Hélène Herrou en coiffure et Carine Eskenazi en esthétique, participeront à la mise en beauté des candidates à travers le coiffage, la coloration, les soins du visage et la manucure. Le CFA sera également membre du jury à travers la participation de sa directrice Amanda BAO. Une émission de la chaîne de télévision Caledonia médiatisera l'évènement.



Le programme de fidélité des entreprises

Économisez sur votre budget voyages

Faites des économies sur le budget voyages de votre entreprise avec le programme de fidélité entreprise BlueBiz.

Bénéficiez de services supplémentaires

Rentabilisez vos activités et profitez des nombreux services supplémentaires qu'offre BlueBiz à votre entreprise.



BlueBiz et Flying Blue

BlueBiz et Flying Blue forment une parfaite association. Avec un seul et même billet, les entreprises gagnent des Blue Credits et les membres Flying Blue gagnent des Miles.

Adhérez aujourd'hui, facile et gratuit !

BlueBiz permet à votre entreprise d'optimiser son budget voyages et offre de nombreux avantages.

Pour tout savoir sur les avantages

Rejoignez-nous !

www.bluebiz.com

Internet : voir et être vu

Un artisan sur Internet

Créatrice de vêtements et d'accessoires de mode, **Armelle Cuvelard** conçoit, coud, teint à la main et décore de motifs traditionnels ou graphiques au pochoir des robes et tuniques mélanésiennes. La styliste apporte sa touche créative aux robes mission tout en respectant les valeurs portées par ce vêtement. Dans son atelier, l'artisane crée également des accessoires (bijoux en tissu, pochettes...), et réalise des retouches sur tout type de pièces : prêt-à-porter, costumes de cérémonie (mariage, baptême, communion) ou robes de soirée.

Page Facebook : L'atelier du vêtement Karamela



Info futée

L'application 100% calédonienne **Pickme.nc** permet de réserver un chauffeur professionnel ou un taxi en quelques clics depuis un smartphone. Après avoir créé un compte, le client indique sa position, sa destination, la gamme de transport choisie (taxi, premium ou van), la date et l'heure souhaitées du trajet, et le véhicule le plus proche le récupère ! L'appli offre également la possibilité de visualiser l'approche du chauffeur en temps réel jusqu'à l'envoi d'un SMS à son arrivée. Le paiement, sécurisé, de la prestation s'effectue via l'appli par carte bancaire et permet de garantir un tarif fixe, quel que soit l'itinéraire emprunté et l'état de la circulation.

www.pickme.nc

Site utile

Officiellement lancée en avril 2018, la marque collective **ARDICI** est attribuée par la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie aux créations artisanales, conçues et façonnées sur le territoire. Le site Internet www.ardici.nc lui est entièrement dédié. Il explique en détail la vocation de cette marque qui distingue l'artisanat local et présente aux artisans souhaitant s'inscrire dans cette démarche, les étapes nécessaires à leur adhésion (constitution du dossier de candidature, critères d'éligibilité du Comité d'attribution, accompagnement post-adhésion...). Prochainement traduit en anglais, le site s'adresse également aux consommateurs internationaux en recherche de créations authentiques et originales, et s'étoffera de nouvelles rubriques.

Votre bureau avec vous, tout le temps, partout.

(enfin, presque.)



Interconnexions

Solution Office 365

Hébergement virtuel

Services Cloud

L@goon
BUSINESS

C'est + que de l'Internet.
Conseil | Assistance | Expertise

entreprises@lagoon.nc
www.lagoon.nc | 296 296

DÉVELOPPEZ VOTRE ACTIVITÉ À DUMBÉA

Artisans et chefs d'entreprise.

Le parc d'activités PANDA vous propose des terrains :

- 🌿 Au coeur du Grand Nouméa
- 🌿 De toutes tailles (à partir de 10 Ares)
- 🌿 Entièrement viabilisés
- 🌿 Terrassés ou non terrassés



Choisissez votre terrain
www.panda.nc


PANDA
PARC D'ACTIVITÉS



 **secal**

46 70 10

Vos rendez-vous CMA



Participez au Passeport pour l'Économie Numérique et découvrez toutes les tendances et outils pour optimiser votre activité ! Ce dispositif gratuit de 3 parcours qui vous est dédié, ainsi qu'à votre conjoint, vous permettra de faire le point sur les usages numériques et outils existants, et leurs avantages pour faciliter la gestion quotidienne de votre entreprise.

• Parcours InfoTic

Des séances de sensibilisation aux TIC sur des sujets d'actualité et adaptées à vos demandes. Les cinq réunions collectives vous permettent de vous informer sur les outils numériques qui existent et que vous pouvez utiliser dans le cadre de votre activité professionnelle :

- 1 - Utiliser **des outils efficaces** pour mon entreprise
- 2 - Découvrir **les logiciels Eurêka** (devis, facture et tenue de compte)
- 3 - Valoriser **mon entreprise sur Internet**
- 4 - Communiquer avec les **réseaux sociaux et l'e-mailing**
- 5 - Recourir à **la signature électronique**

Durée des sessions : 1h30

• Parcours Pr@Tic

Initiation pratique sur des smartphones et tablettes numériques pour découvrir de manière concrète leurs fonctionnalités, pour bien choisir votre matériel et faciliter votre gestion : gestion des e-mails, de l'agenda, de la prise de photos, le téléchargement d'applications, la géolocalisation...

Durée des sessions : 2h30
avec 4 participants maximum par ateliers.

• Parcours Cre@Tic



Des entretiens individuels d'accompagnement et de conseil, pour vous appuyer dans la concrétisation de tous vos projets web : sites Internet, pages professionnelles sur les réseaux sociaux, etc.



SESSIONS	ANTENNES CMA-NC	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	HORAIRES
InfoTIC					
Utiliser les outils efficaces pour mon entreprise	POINDIMIÉ	31 juillet			16h-17h30
Découvrir les logiciels Eurêka	KONÉ	5 juillet			16h-17h30
Valoriser mon entreprise sur Internet	NOUMÉA		6 août		16h-17h30
Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing	NOUMÉA		20 août		16h-17h30
Atelier Cré@TIC Facebook					
	NOUMÉA (sur 2 matinées)			03 et 10 septembre	8h-11h30

À noter

En participant à l'une des ces sessions, vous recevez votre carte «Passeport pour l'Économie Numérique» qui vous permet de bénéficier d'avantages avec nos partenaires



+ d'infos : 28 23 37
ou tic@cma.nc

Planning des sessions
et préinscriptions
en ligne sur
www.cma.nc

Nos permanences et visites d'entreprises



		NOS PERMANENCES			NOS VISITES			
		Un agent de la CMA répond à vos questions et effectue vos formalités d'entreprise dans les communes			Un agent CMA se déplace dans votre entreprise l'après-midi. Prenez rendez-vous pour une des dates suivantes			
	Communes	Dates		Lieux	Dates	Contact CMA	Antenne	Tél.
PROVINCE SUD	Boulouparis	03 juillet 07 août	8H - 11H30	Antenne province Sud	Après-midi sur RDV	Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	Bourail	05, 12 et 26 juillet 02, 09, 23 et 30 août	8H - 11H30		Après-midi sur RDV			
	Thio	31 juillet	9H - 11H30		Après-midi sur RDV			
	Ile des Pins		toute la journée	Mairie		Jennifer KELETAONA	Nouméa	28 23 37
	Dumbéa, Païta	Du mardi au vendredi	sur RDV	Antenne Pôle artisanal Panda		Marine CALANDRA	Nouméa Dumbéa	28 23 37 24 32 62
PROVINCE NORD	Canala		Sur RV	Pépinière d'entreprises de Canala		Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	Hienghène	06 juillet 03 août	9h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV	Audrey POABATY	Poindimié	42 74 82
	Houailou	24 juillet 28 août	9h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV			
	Kouaoua		9h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV			
	Ouegoa		9h - 11h30	Mairie				
	Pouebo		9h - 11h30	Annexe Mairie			Koumac	47 68 56
	Poum		9h - 11h30	Mairie				
PROVINCE ÎLES	Lifou	26 juillet 28 et 29 août	9h - 11h30	Case de l'entreprise	26 juillet	Jocelyne HOUMBOUY	Nouméa	28 23 37
	Maré	10 et 11 juillet	toute la journée	Antenne Province des Iles				
	Ouvéa	09 et 10 août	toute la journée	Antenne Province des Iles	09 et 10 août			

PARTENAIRES	LIEU	DATES	HORAIRES
ORASE	SIÈGE DE LA CMA-NC	03 juillet	12h00 - 13h30
		7 août	
ADIE	POLE ARTISANAL DE PANDA (DUMBEA)	tous les jeudis	08h00 - 12h00
ASSOCIATION DES JURISTES LIBERAUX DE NOUVELLE-CALEDONIE	SIEGE DE LA CMA-NC	tous les premiers jeudis du mois	Sur RDV de 13h30 - 16h30
	ANTENNE CMA DE LA FOA	19 juillet 16 août	

Agenda **PACK PRO BÂTIMENT**

Créateurs d'entreprise, artisans du gros œuvre, second œuvre et métiers de la finition, vous souhaitez :

- Optimiser votre démarrage d'activité ?
- Travailler en toute sécurité et gagner en qualité ?
- Bien vous positionner sur le marché ?
- Bénéficier d'avantages exclusifs chez vos fournisseurs ?



Inscrivez-vous !

SESSIONS GRATUITES	NOUMÉA 8h - 9h30	PANDA 8h - 9h30	LA FOA 8h30 - 16h	POINDIMIÉ 8h - 11h	KONÉ 13h30 - 18h30
Assurer mon développement	1 ^{er} août	10 juillet 21 août	28 août	20 août	09 août
Décrocher des marchés	08 août	17 juillet 28 août			
Réaliser le bon devis	22 août	24 juillet		24 août	
Optimiser mon intervention sur un chantier	29 août	31 juillet			

Bon à savoir *Employeur*

SMG ► SALAIRE MINIMUM GARANTI ► 921,28 F PAR HEURE - 155 696 F PAR MOIS (BASE 169H)

SMAG ► SALAIRE MINIMUM AGRICOLE GARANTI ► 783,1 F PAR HEURE - 132 344 F PAR MOIS (BASE 169H)

	VALEUR DU POINT	JOURS FÉRIÉS ET CHÔMÉS
BTP	À compter du 1 ^{er} janvier 2018 : 915 F <i>Avenant salarial n°39 du 1^{er} janvier 2018 - Etendu par arrêté N° 2018-229/GNC du 26 janvier 2018 JONC n° 1462 du 8 février 2018</i>	8 jours fixes (Article 26 de l'accord, modifié par l'avenant n°37 de 2016) ► 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Ascension • Lundi de pentecôte • 14 juillet • 1 ^{er} novembre • 25 décembre
Boulangerie Pâtisserie	À compter du 1 ^{er} janvier 2018 : Pour le personnel - de fabrication de boulangerie/viennoiserie : 918 F - de livraison : 920 F - non boulanger : 918 F - pâtissier : 918 F - de vente : 919 F <i>(Avenant salarial n°21 du 17 janvier 2018 - Etendu par arrêté N° 2018-793/GNC du 10 avril 2018 - JONC n° 5643 du 19 avril 2018).</i>	4 jours (Article 60 de l'accord, modifié par l'avenant n°13 de 2010) ► 1 ^{er} janvier • 1 ^{er} mai • 2 jours fixes d'un commun accord dans chaque entreprise relevant de la convention
Coiffure	À compter du 1 ^{er} février 2018 : 965 F <i>(Avenant Salarial N°21 du 15 janvier 2018 - Etendu par arrêté N° 2018-455/GNC du 6 mars 2018 - JONC n° 2630 du 15 mars 2018).</i>	6 jours (Article 59 de l'accord, modifié par l'avenant n°19 de 2016) ► 1 ^{er} janvier • 1 ^{er} mai • 14 juillet • 25 décembre • 2 jours déterminés par les entreprises parmi les jours fériés énumérés au 1 ^{er} alinéa de l'article 59
Commerce et divers	À compter du 1 ^{er} janvier 2018 : 792 F <i>(Avenant Salarial N°42 du 11 janvier 2018 - Etendu par arrêté N° 2018-453/GNC du 6 mars 2018 - JONC n° 2630 du 15 mars 2018)</i>	7 jours fixes (Article 28, modifié par l'avenant n°42 de 2018) ► 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • Fête de la Toussaint • 24 septembre • 25 décembre
Esthétique	À compter du 1 ^{er} janvier 2018 : 1072 F <i>(Avenant Salarial N°11 du 9 janvier 2018 - Etendu par arrêté N° 2018-445/GNC du 6 mars 2018 - JONC n° 2628 du 15 mars 2018)</i>	7 jours (Article 40 de l'accord) ► 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1 ^{er} novembre • 25 décembre
Hôtels - Bars Cafés...	Voir grille salariale (rémunération par catégorie) , à compter du 1 ^{er} janvier 2018 <i>(Avenant Salarial N°27 du 22 novembre 2017 - Etendu par arrêté N° 2018-443/GNC du 6 mars 2018 - JONC n° 2628 du 15 mars 2018).</i>	8 jours fixes (Article 25 de l'accord modifié par l'avenant n°21 de 2014) ► 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 11 novembre • 25 décembre <i>(NB : Le 15 août peut faire l'objet d'une substitution par un autre jour non déjà férié chômé de la liste, par négociation interne dans l'entreprise. Cette substitution sera définitive une fois actée dans l'entreprise lors de la première négociation).</i>
Industrie	À compter du 1 ^{er} avril 2018 : 777 F <i>(Avenant Salarial N°33 du 23 janvier 2018 - Etendu par arrêté N° 2018-905/GNC du 24 avril 2018 - JONC n° 6194 du 3 mai 2018).</i>	8 jours fixes (Article 26 de l'accord, modifié par l'avenant n°27 de 2013) ► 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 1 ^{er} novembre • 25 décembre
Industries extractives mines et carrières	À compter du 1 ^{er} janvier 2018 : 735 F <i>(Avenant Salarial N°21 du 17 novembre 2017 - Etendu par arrêté N° 2018-451/GNC du 6 mars 2018 - JONC n° 2629 du 15 mars 2018).</i>	6 jours (Article 25 de l'accord) ► 1 ^{er} janvier • 1 ^{er} mai • 25 décembre • 3 jours choisis en fin d'année pour l'année suivante dans chaque entreprise
Transport sanitaire et terrestre	À compter du 1 ^{er} janvier 2017 : 1057 F <i>Avenant salarial n°15 du 14 novembre 2017 Etendu par arrêté n° 2018-231/GNC - JONC n°1462 du 8 février 2018.</i>	7 jours fixes (Article 47 de l'accord) ► 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1 ^{er} novembre • 25 décembre.

Les fêtes légales

Les fêtes légales ci-dessous sont des jours fériés (code du travail article Lp 232-1 et Lp 232-2) ces jours ne sont pas forcément chômés : **1^{er} janvier • lundi de Pâques • 1^{er} mai • 8 mai • Ascension • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • Assomption • 24 septembre • Toussaint • 11 novembre • Noël**. Les heures perdues par suite de chômage des jours fériés ne donnent pas lieu à récupération. Les jours fériés chômés et leur nombre sont décidés par les partenaires sociaux de chaque convention collective et s'appliquent à l'ensemble de la profession. S'il n'existe pas de convention collective pour une profession les jours fériés chômés peuvent être décidés en entreprise au début de chaque année. Seul le **1^{er} mai** est férié et chômé pour tous. En cas de travail, la journée est payée et génère en plus une indemnité égale à la journée de travail à la charge de l'employeur.

Recruter un apprenti pour 2019 : pensez-y maintenant !

Les trois Chambres consulaires se sont à nouveau associées cette année pour proposer la 3^e édition de la « La Semaine de l'apprentissage » qui lance la période de recrutement pour la rentrée 2019. Issu d'une longue tradition, l'apprentissage est l'ADN de nombreux métiers, qui s'apprennent et se transmettent uniquement par ce biais. C'est pourquoi la CMA-NC promeut ce dispositif et joue un rôle essentiel avec son CFA en proposant des formations théoriques et pratiques adaptées aux exigences et besoins des entreprises artisanales calédonniennes.



DES FORMATIONS EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DU TERRAIN

Au sein du Centre de formation de l'artisanat, l'apprentissage prépare les jeunes à une douzaine de métiers distincts, avec des diplômes allant du CAP au Brevet professionnel, pour le secteur automobile, soins du corps, métiers du bâtiment, métiers de la production-fabrication et métiers de bouche. Les formateurs sont issus du monde de l'entreprise et sont pour la majorité des professionnels en activité. Ils offrent ainsi aux apprentis un enseignement en prise directe avec la réalité des entreprises.

PRÈS DE 200 PLACES EN PREMIÈRE ANNÉE OUVERTES

Une fois leur métier choisi, les jeunes devront compléter un dossier d'inscription, passer des tests écrits, rencontrer un conseiller du CFA pour un entretien de motivation, et enfin trouver leur entreprise formatrice afin que puisse être conclu le « contrat d'apprentissage » entre le jeune, l'entreprise et le CFA. Ce dernier peut être signé entre décembre et avril.

RECRUTER EN ÉTANT ASSURÉ DES COMPÉTENCES

Le geste et la pratique occupent une place centrale dans cette pédagogie qui met au cœur l'alternance entre le CFA et l'entreprise. Pendant 1 ou 2 ans, l'entreprise intègre un jeune motivé, qui sera formé à son métier, ses méthodes et à sa propre culture. Accueillir un(e) apprenti(e) per-

met aux entreprises d'anticiper leurs recrutements et de dynamiser l'organisation interne. C'est former de futurs collaborateurs rapidement autonomes, opérationnels et impliqués dans la vie de l'entreprise. C'est la garantie de disposer à terme des compétences qu'elles recherchent : une personne qualifiée grâce à son diplôme et avec une expérience professionnelle, en ayant l'assurance de son savoir-faire et savoir-être.

DEMANDEZ L'AGRÈMENT

Pour l'entreprise, accueillir un jeune en apprentissage suppose l'obtention d'un agrément, délivré par la Direction du travail et de l'emploi. Cet agrément atteste que la moralité des personnes qui sont responsables du jeune, que les compétences professionnelles, les techniques utilisées, l'équipement de l'entreprise, les conditions de travail, de sécurité et d'hygiène permettent une formation satisfaisante. L'entreprise désigne également un Maître d'apprentissage en fonction des compétences dont il dispose afin d'accompagner au mieux son futur apprenti.

ACCOMPAGNEMENT ET AVANTAGES FINANCIERS

Chaque entreprise qui accueille un(e) ap-

prenti(e) bénéficie d'un accompagnement personnalisé par le Centre de formation de l'artisanat. Nos conseillers et formateurs suivent et accompagnent les Maîtres d'apprentissage qui seront le référent du jeune durant sa formation. Côté financier, l'entreprise employeuse est exonérée de charges sociales concernant l'apprenti. Elle bénéficie également d'une prime à l'embauche pour les trois premiers apprentis, soit 180 000F pour le premier et 100 000F pour les deux suivants.

**Pour en savoir plus contactez le service
apprentissage du CFA au 25 97 40
et formation@cma.nc ou bien
nos conseillers-relations-entreprises :**

Françoise MAPOU Tél. 73 60 95
Plomberie-sanitaire / Mécanique automobile
Métallerie / Boucherie

Cédric KLEIN Tél. 73 60 37
Electricité / Coiffure / Pâtisserie

Myriam THIMOUMI-CURATO
Tél. 73 60 40
Froid et climatisation / Esthétique
Menuiserie / Boulangerie
Rénovation de bâtiment

***Recrutez vos futurs apprentis préalablement
sélectionnés au cours des « auditions pro »,
lors des jobs-dating spécifiques à votre métier :***

- ⊙ Coiffure et esthétique le 5 septembre matin
- ⊙ Boulangerie, pâtisserie et boucherie le 6 septembre matin
- ⊙ Mécanique Automobile le 13 septembre après-midi
- ⊙ Électricité, froid et climatisation, rénovation bâtiment, plomberie, menuiserie et métallerie le 19 septembre matin

+ d'infos concernant cet évènement :
Ambre NIOTOU, responsable du Pôle Accompagnement,
Tél. 25 01 74 ou 73 60 03

Échéances fiscales et sociales

LES DATES INDIQUÉES SONT LES DATES D'EXIGIBILITÉ PAR LA PAIRIE DU TERRITOIRE, AVANT LE :

JE SUIS EN ENTREPRISE INDIVIDUELLE, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LE REVENU, TSS ET TGC)	JE SUIS EN SOCIÉTÉ, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS, TSS ET TGC)
<p>Mes déclarations :</p> <p>Régime fiscal du forfait : Aucune déclaration pour les mois de juillet et août</p> <p>Régime fiscal du réel/réel simplifié : 31/07 : déclaration de TSS pour le 2^e trimestre 2018 (avril, mai, juin)</p> <p>Mes règlements :</p> <p>IRPP : 31/07 : paiement du 2^e acompte</p> <p>Si mensualisation IRPP : 31/07, 31/08 : paiement de la mensualité de l'IRPP</p> <p>Régime fiscal du réel/réel simplifié : 31/07 : versement de la TSS pour le 2^e trimestre 2018</p> <p>Je suis propriétaire foncier : 31/08 : paiement de l'impôt foncier de l'année en cours (propriétaires de terrains et de constructions fixes permanentes)</p>	<p>Mes déclarations :</p> <p>TSS, société clôturant au : 31/03, 30/06, 30/09, 31/12 31/01, 30/04, 31/07, 31/10 31/07 : déclaration 31/08 : déclaration</p> <p>IS, société clôturant au : 31/03 30/04 31/07 : déclaration 31/08 : déclaration</p> <p>Mes règlements :</p> <p>TSS, société clôturant au : 31/03, 30/06, 30/09, 31/12 31/01, 30/04, 31/07, 31/10 31/07 : paiement 31/08 : paiement</p> <p>IS, société clôturant au : 31/03, 31/08, 31/12 30/04, 30/09, 31/01 31/07 : paiement 31/08 : paiement</p>
<p>NB : Dès 10 millions de chiffre d'affaires, télé-déclaration obligatoire pour la TSS, la TGC, l'IS et pour les procès-verbaux. Lors de la télé-déclaration TSS, TGC, IS, le délai de déclaration est augmenté de 14 jours.</p> <p>TGC :</p> <p>Si mon chiffre d'affaires est inférieur à 200 000 000 F CFP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 31/07 : déclaration et paiement du 2^e trimestre (avril, mai, juin) <p>Si mon chiffre d'affaires est supérieur à 200 000 000 F CFP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 31/07 : déclaration et paiement du mois juin • 31/08 : déclaration et paiement du mois de juillet 	
JE COTISE POUR MA SANTÉ	JE SUIS EMPLOYEUR, JE RÈGLE MES COTISATIONS SOCIALES
<p>Mes déclarations :</p> <p>Aucune déclaration pour les mois de juillet et août</p> <p>Mes règlements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mutuelle du Commerce : 10/07 et 10/08 - Mutuelle des Patented et Libéraux (MPL) : 20/07 et 20/08 (si règlement mensuel) 	<p>Mes déclarations :</p> <p>31/07 : Déclaration trimestrielle CAFAT,</p> <p>Mes règlements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAFAT : 31/07, paiement des cotisations du 2^e trimestre - Mutuelle du Commerce : 10/07 et 10/08, - Humanis (CRE et IRCAFEX) : 25/07 et 25/08, paiement des cotisations de Juin et Juillet (entreprise de plus de 9 salariés) ou 25/07, paiement de la cotisation trimestrielle (2^e trimestre 2018) (entreprise de moins de 9 salariés)

Lexique :

TSS : Taxe de Solidarité sur les Services - TGC : Taxe Générale sur la Consommation - IRPP : Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques - IS : Impôt sur les Sociétés

PRODUCTION LOCALE ET TGC

Vous produisez ou transformez des biens localement avec un chiffre d'affaires supérieur à 25 millions CFP ? Vous êtes redevable de la Taxe Générale sur la Consommation (T.G.C) depuis le 1^{er} avril 2017. Voici quelques informations sur l'application de cette nouvelle taxe dans votre activité.

LE TAUX DE LA MARCHÉ À BLANC

Taux réduit à 0.25% : concerne notamment les produits fabriqués ou transformés localement* (y compris les produits alimentaires transformés localement).

Afin de maintenir la compétitivité de la production locale liée à la disparition de la Taxe Générale à l'Importation (TGI) à l'issue de la marche à blanc, les produits fabriqués ou transformés localement bénéficieront du taux réduit (Art.Lp.505 du C.I résultant de la LP TGC).

Ceci permettra à la production locale de continuer de bénéficier d'un avantage concurrentiel par rapport aux produits importés qui ne supporteront plus de taxe à l'importation.

Il revient à chaque entreprise de déterminer le taux de son produit. Néanmoins en cas de doute et afin de vous sécuriser, vous pouvez faire la demande d'accès au taux réduit de la TGC auprès de la D.A.E (34 bis rue Galliéni - BP 2672 - Nouméa - Tel : 23 22 50) conformément aux dispositions prévues par l'arrêté n° 2017-209/GNC du 17 janvier 2017.

L'avis de la DAE est opposable à l'administration fiscale.

COMMENT FACTURER ?

Exemple : Vous exercez une activité de fabrication de meubles et vous vendez une réalisation à 10 000 F HT.

L'activité de fabrication de meubles est taxée au taux réduit, soit 0.25% pendant la marche à blanc. La facturation doit être établie comme ci-dessous :

	MONTANT DE LA PRESTATION	BASE D'IMPOSITION	TAXE
VENTE D'UN MEUBLE FABRIQUÉ LOCALEMENT	10 000		
TOTAL HT	10 000		
T.G.C (0.25%)		10 000	25
TOTAL TAXES			25
TOTAL TTC	10 025		

* Bien ou produit ayant fait l'objet d'un processus de transformation suffisant de matières premières, matériaux ou produits semis finis mis en oeuvre par une entreprise exerçant une activité de production artisanale répertoriée entre le code NAF 10 à 32 et le code 38. Une activité de production accessoire peut être éligible au taux réduit.



La TSS continue de s'appliquer dans les mêmes conditions pendant la marche à blanc.

COMMENT ET QUAND DÉCLARER VOTRE TGC ?

Les déclarations ainsi que le paiement de la taxe s'effectuent tous les trimestres et doivent parvenir à la Direction des Services Fiscaux **au plus tard le 30 du mois suivant la période concernée** (le 30 avril, le 31 juillet, le 31 octobre et le 31 janvier). Pour ceux qui s'acquittent de leur déclaration par voie électronique, c'est le 14 du mois suivant. Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 200 millions cfp, la déclaration doit être mensualisée.

Pour les prestations de services, la déclaration porte sur toutes les opérations pour lesquelles vous avez encaissé le montant de la facture, des acomptes ou des avances, lors du trimestre précédent.

Pour vos livraisons de biens (vente de produits fabriqués localement), la déclaration porte sur toutes les opérations pour lesquelles vous avez émis une facture lors du trimestre précédent.

Concernant la **TGC déductible**, le principe reste le même. **Vous devez identifier à quel moment vous pouvez déduire la TGC que vous avez payée sur vos charges.**

Pour plus d'informations RDV sur le site www.tgc.nc et sur www.cma.nc rubrique TGC.

N'oubliez pas que la CMA est là pour vous accompagner. Des formations gratuites sur la TGC sont toujours dispensées au siège et dans toutes nos antennes.



COUP D'ŒIL

Taste the world*

AVEC VOTRE CARTE QANTAS AMERICAN EXPRESS®, LE MONDE A PLUS DE SAVEURS



Et si vos achats vous faisaient voyager plus vite et plus loin ?

Carte Qantas American Express® Gold

✈ **Gratuite** pendant deux ans**

Gagnez jusqu'à **25 000 Points Qantas****



americanexpress.nc | ☎ 463 900



*Savourez le monde. **Offre soumise à conditions, disponibles sur le site www.americanexpress.nc ou à l'agence OFINA NC située Baie de l'Orphelinat. American Express est une marque déposée d'American Express Company. Cette carte est émise par OFINA, titulaire de la licence American Express.

ARDICI, une marque pour les artisans d'art



ARDICI comme la contraction d' « art » et « d'ici ». Un grand A comme un triangle symbole de stabilité et de réussite, aux couleurs de l'archipel Calédonien : bleu lagon, terre rouge, soleil orangé et vert forêt. C'est le logo de la nouvelle marque à laquelle peuvent prétendre les 350 entreprises d'artisanat d'art inscrites à la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie (CMA-NC).

Des artisans, riches de savoir-faire et de talents, œuvrant dans une quarantaine de métiers qui subliment la matière : bois, verre, pierre, terre, vannerie, métal, cuir, textile, décoration, bijoux... ou réalisent des sérigraphies, des huiles essentielles, des cosmétiques...

Une marque créée pour pallier au manque de visibilité des productions *made in* Nouvelle-Calédonie, révélé par un diagnostic mené entre 2015 et 2017 par la CMA NC dans les trois provinces. Un état des lieux qui a permis d'identifier et de rencontrer une grande partie de ces artisans d'art, d'évaluer leurs besoins, de faire l'inventaire des productions et de mettre en place un accompagnement dédié pour développer le secteur.

Ainsi, avec le soutien financier de la province Sud et de la province Nord, la CMA-NC, qui a inscrit à son Schéma Directeur 2015-2019 une action de développement et de valorisation de l'artisanat d'art sur le territoire, a décidé de créer la marque collective ARDICI. Cette marque dite ombrelle a l'objectif de valoriser les savoir-faire artisanaux de ses adhérents, de les fédérer autour d'une seule marque tout en gardant leurs identités respectives, de garantir l'authenticité de leurs productions par l'attestation de leur provenance locale, et de faire rayonner leurs créations sur le territoire et auprès d'une clientèle internationale.

Côté consommateurs, cette marque se veut un repère pour authentifier les produits du terroir calédonien, conçus et façonnés en petite série ou pièce unique, et ainsi les distinguer des produits finis importés.

Lancée officiellement lors du Jeudi du centre ville artisanat d'art, le 19 avril dernier sur la Place des cocotiers, deux Comités d'attribution se sont déjà réunis pour statuer sur les candidatures des volontaires. Les artisans d'art qui souhaitent devenir adhérents en 2018 peuvent déposer leur dossier de candidature avant le 27 août. Plus d'informations sur le site www.ardici.nc



ARDICI, ni un label de qualité, ni une certification, mais une reconnaissance officielle

ARDICI est attribuée par la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie, propriétaire exclusif de la marque.

Elle est accordée suite à une démarche volontaire de l'artisan qui en fait la demande, par un Comité d'attribution qui décide selon des critères de sélection transparents.

Le dispositif de demande d'adhésion à la marque est simple et aucune contrepartie financière n'est requise.

C'est une marque déposée auprès de l'INPI pour 21 classes de produits et régie par le code de la propriété intellectuelle, garantissant ainsi sa protection.

Elle est attribuée pour 3 ans renouvelables avec un droit d'utilisation aux artisans des trois provinces de la Nouvelle-Calédonie qui s'engagent à respecter le règlement d'usage établi par la CMA-NC.

Une marque vouée à communiquer

A travers...

Un Kit communication distribué aux adhérents, comprenant un logo en format numérique de la marque, des affiches, des autocollants, des flyers, des étiquettes, des fanions et des supports numériques.

Des affiches et des flyers rédigés en français et en anglais, visibles dans les lieux publics et touristiques : marchés, foires, salons, aéroports, gare maritime, offices de tourisme...

Le site Internet dédié à la marque collective www.ardici.nc qui s'adresse à la fois **aux consommateurs** à travers la rubrique « ARDICI c'est quoi ? » qui présente la marque, ses valeurs, ses objectifs, et les garanties qu'elle propose ; ainsi qu'aux **professionnels** avec la rubrique « comment adhérer ? » qui détaille les avantages que leur apporte la marque, les engagements réciproques pris et le processus d'adhésion.

Suite aux premières adhésions, **cette version du site connaîtra des évolutions**. Une nouvelle rubrique permettra aux consommateurs de découvrir la variété des produits et des artisans adhérents à ARDICI. Une autre rubrique présentera également les produits typiques de la Nouvelle-Calédonie et de son artisanat, ainsi que les lieux de vente où trouver les produits ARDICI.

A terme, le site sera intégralement traduit en anglais pour la clientèle internationale.

Autant d'outils mis à disposition des adhérents pour renforcer la notoriété et la visibilité de la marque et par ricochet de leurs propres produits.



ARDICI vue par les artisans d'art...



Maître artisan en son métier, Caroline Dupin-Gilet est styliste et créatrice de robes de mariées sous l'enseigne Sarramona créations. Elle s'est associée à Chantal Mary, couturière sous la marque pour enfants Aux fils des anges, pour créer Cabas Cagou, une gamme de sacs en cuir vegan, à base d'écorce de liège.

« En tant qu'artisans d'art, nous rencontrons un problème de reconnaissance vis-à-vis du faux artisanat d'importation. A travers ARDICI, nous attendons une reconnaissance et une valorisation de notre travail. Nous espérons que cela permettra de faire comprendre aux gens la différence de prix pratiqués et que cela dynamisera l'artisanat local.»

 **Maroquinerie CABAS CAGOU NC**



Brigitte Gowemeuhou coud des tuniques et robes mélanésiennes à Houaïlou.

« Je pense que cette marque c'est bon pour nous, c'est un plus. C'est une façon de reconnaître la fabrication locale et notre savoir-faire de couturière, cela contribue à le pérenniser. (...) Des personnes m'ont dit que l'on trouvait des robes mission partout et qu'on les ramenait ici. Je préférerais qu'on les fasse ici et qu'on les vende ailleurs ! J'espère qu'à travers cette marque, on pourra exporter nos créations ! »



Marion La Barre est peintre sur textile. Elle travaille sur du linge de maison (tabliers, nappes, draps...) et s'inspire des fonds sous-marins et de la forêt calédonienne.

« Cette marque nous distingue par rapport à ce qui est importé et susceptible d'être confondu avec le fait main local. Ce logo permet de nous mettre en exergue, à part, notamment au marché de Moselle auprès de la clientèle australienne et métropolitaine. Même si la plupart du temps on voit que c'est fait de manière artisanale, si cela est établi clairement, c'est mieux. Cela permet aussi de fédérer les artisans d'art, ça développe un sentiment de corporation, d'appartenance. Je trouve cela valorisant. »

Catherine Thomas « transforme les matières oubliées en bijoux inoubliables », sous la marque Kkoasa.



« Le fait d'avoir une marque locale va accroître la visibilité des artisans d'art. C'est une initiative bénéfique du point de vue de la communication, un appui supplémentaire. La médiatisation autour de la marque apportera, de fait, un développement économique de l'artisanat d'art. Au niveau local, si le marché touristique se développe, cela permettra aussi de faire valoir notre savoir-faire manuel et l'usage de matériaux locaux. Je compte adhérer à la marque ARDICI surtout pour développer l'export, car mon objectif cette année est de m'ouvrir au marché australien. Je pense que cela peut m'aider à gagner en crédibilité, en reconnaissance. J'ai passé un mois à Melbourne où j'ai pris des contacts. Le site web www.kkoasa.com et le compte Instagram sont maintenant traduits en anglais. »

 **Kkoasa-bijoux**

Dossier



Kapoa Tiaou d'Ouvéa est sculpteur sur bois.

« Nous sommes envahis par les produits importés asiatiques qui copient nos œuvres et vendent leurs produits pas chers du tout en Nouvelle-Calédonie, cela tue le marché local. C'est un gros problème pour l'artisanat calédonien. On n'arrive pas à se défendre car nous sommes trop pris par notre métier. Il faut protéger nos produits. Je pense que la mise en place de la marque ARDICI peut nous aider dans ce sens. Nous avons aussi des difficultés à accéder aux galeries, car il faut avoir du stock, payer l'espace...cette marque pourra peut-être nous faciliter les choses. »

 **Sculpteurs Tiaou**



Caroline Desgrées du Lou, créatrice de Ma sœur Antoinette propose des créations (affiches, cartes postales...) entièrement réalisées à Nouméa.

« Cette marque est un excellent moyen d'être reconnu comme artisan d'art et producteur local, elle nous démarque des produits qui ont tout d'une création locale mais qui n'en sont pas. C'est aussi une façon de ne pas tromper la clientèle, d'avoir une démarche cohérente vis-à-vis d'elle. Derrière cela, il y a également l'idée de travailler en collaboration avec les entreprises calédoniennes et par conséquent d'encourager l'économie du Pays. J'attends d'ARDICI qu'elle fédère également les artisans d'art qui ont besoin de cohésion et de se réunir autour de manifestations régulières ; il y a une réelle demande ! »

 **Ma Soeur Antoinette**



Jeanne Neimbo, couturière et styliste à Koumac, crée des vêtements et accessoires fait main pour femmes, hommes et enfants, sous la marque Jan'style couture.

« Contrairement aux associations, les artisans d'art inscrits à la CMA-NC ont des charges, payent le RUAMM, la patente... et doivent se débrouiller pour vendre leurs produits. C'est difficile d'être seuls. ARDICI, je vois ça un peu comme « Je produis Calédonien » mais pour les artisans d'art. J'espère que cela nous fera sortir du lot, nous fera connaître, nous mettra en avant. D'un point de vue commercial, cela permettra de promouvoir le savoir-faire local, à l'étranger aussi pourquoi pas ? Ce sera une vitrine supplémentaire ! »

 **Jan'Style Couture**



**L'As de Trèfle
ENTREPRISES**



Papeterie



Bureautique



Multimédia



Impression



Informatique

Une équipe de commerciaux et de professionnels
du SAV à votre service contactez-nous au 35 20 50

brother®



DES SOLUTIONS D'ÉTIQUETAGE ADAPTÉES À VOTRE MÉTIER



SMABTP

ARTISANS

LA SMABTP VOUS ACCOMPAGNE

ET VOUS PROPOSE

UN CONTRAT D'ASSURANCE

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

ADAPTÉ À VOS BESOINS

Garantissant les risques auxquels vous êtes exposés

Du fait de vos activités professionnelles

En cas de dommages causés aux tiers, par vous ou vos préposés

Également garanties : décennale, tous risques chantier, bris de machine



Immeuble Odéon 2002 - 23, route de l'Anse Vata
BP 234 - 98845 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie
Tél. : 25 90 25 - Fax : 27 36 31 - Mail : smabtp@canl.nc



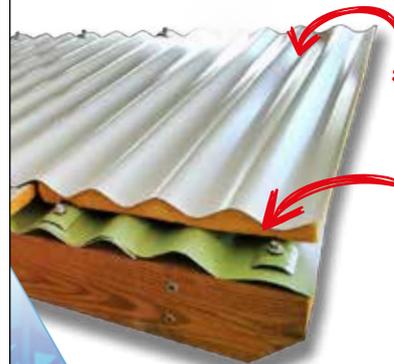
**RÉNOVER SIMPLEMENT
AVEC LES PANNEAUX ST**

FABRICATION
LOCKÉE DEPUIS
25
AN

ISOTECHNIC

Conception - Isolation - Protection

SANS DÉMONTAGE DES ANCIENNES TÔLES (MÊME ROUILLÉES...)



**ÉTANCHÉITÉ
ET RÉNOVATION**

**ISOLATION
THERMIQUE
ET PHONIQUE**



Tél. : 25 30 31

Email : isotechnic@isotechnic.nc

www.isotechnic.nc



En Bref

ARDICI répond aux besoins exprimés par les professionnels du secteur d'être reconnus et mieux valorisés.

La marque servira d'aiguillage à une large palette de consommateurs potentiels : particuliers, entreprises, collectivités, visiteurs métropolitains, croisiéristes, clientèle touristique internationale, salons, export et e-commerce.

Entre Océanie et « French touch », la marque collective valorise un patrimoine et une identité propre à la Nouvelle-Calédonie. Marque repère, elle apporte **une réponse aux consommateurs** souhaitant faire leurs achats de manière éclairée, et enclins à soutenir leur économie de proximité, ainsi qu'à la clientèle internationale à la recherche de souvenirs authentiques de leur lieu de villégiature.

ARDICI est enfin un levier économique, qui permet aux artisans, qui n'ont pas toujours la possibilité de mettre en place des actions pour se faire connaître, de vendre des produits emblématiques du territoire, de les promouvoir de façon commune et cohérente, avec une communication qui a d'autant plus d'impact qu'elle est coordonnée.



Adhésion mode d'emploi

Qui peut adhérer à la marque ARDICI ?

- Les artisans d'art inscrits au Répertoire des métiers de la CMA-NC dans les domaines de la pierre, du cuir, du bois, de la terre, du textile, des bijoux, du verre, du métal et de

la vannerie. La liste des métiers d'art est consultable

sur le site internet de l'INMA <http://www.institut-metiersdart.org>

- Les sculpteurs sur bois inscrits uniquement au RIDET
- Les artisans proposant une gamme de produits à vocation touristique : cosmétiques, huiles essentielles, gravures, bougies, sérigraphie etc.
- Les associations, collectifs ou activités issues du secteur informel ne peuvent pas prétendre à ce dispositif.

Les produits doivent être fabriqués localement et le processus de production artisanal doit être avéré.

Comment adhérer à la marque ARDICI ?

● ETAPE 1 : RETIREZ VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Retirez votre dossier au siège de la CMA-NC ou dans les antennes (La Foa, Panda, Koné, Poindimié) ou bien téléchargez-le sur le site www.ardici.nc

À noter que ce sont bien les produits qui feront l'objet d'un agrément et non pas les artisans.

Avec ce dossier vous devrez fournir les éléments suivants :

- Le résumé de votre parcours professionnel
- Le descriptif de vos produits
- Le descriptif de vos outils et techniques de fabrication
- Des photographies numériques de vous, votre atelier et vos produits

Vous pouvez vous faire assister par un agent de la CMA-NC pour constituer votre dossier. **En cas de production multiple** (exemple : entreprise fabriquant à la fois des créations textiles et des bijoux), vous devrez déposer deux demandes distinctes (un dossier pour le textile et un dossier pour les bijoux).

1. Critères de sélection :

- **Le caractère artisanal du processus de fabrication**
- **La production en Nouvelle-Calédonie.**

- **La clarté de l'offre dans les points de vente** (en cas de présence sur un même point de vente de produits locaux mais non artisanaux et /ou de produits finis importés aux côtés de produits éligibles à la marque, l'affichage du logo ARDICI ne devra jamais porter à confusion pour le consommateur, sous peine de se voir retirer la marque.)

● ETAPE 2 : ENVOYEZ LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Avant la date indiquée de clôture de dépôt, faites parvenir par voie postale votre dossier complété accompagné de toutes les pièces justificatives à : Monsieur le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat

10 avenue James cook - Nouville
BP 4186 - 98 848 Nouméa Cédex.

Le prochain Comité d'Attribution aura lieu le 26 septembre, date limite de dépôt des candidatures le 27 août

● ETAPE 3 : DÉPOSEZ UN ÉCHANTILLON

Déposez un échantillon représentatif de votre production au siège de la CMA-NC ou dans les antennes 15 jours minimum avant la date du Comité d'attribution (échantillons restitués après la tenue du Comité). Si votre candidature est acceptée, vous êtes convié en tant qu'adhérent à participer à une session d'accompagnement organisée par la CMA-NC.

Son objectif est de vous informer en détail sur la marque pour :

- vous sensibiliser à l'usage de la marque
- vous permettre de vous approprier les supports de communication de votre kit
- vous donner des clés pour valoriser la marque auprès de votre clientèle

À l'issue de cet accompagnement, **la CMA-NC vous remet votre kit de communication** : logo en format numérique de la marque, affiches, autocollants, flyers, étiquettes, fanions et supports numériques. Le premier kit de communication est offert par la CMA-NC.

En savoir + :
www.ardici.nc

Élegance & dynamisme



CX-3 SKYACTIV
TECHNOLOGY
GARANTIE 3 ANS OU 100 000KM



Magenta : 24 39 20
Vallée du Tir : 24 39 30
f Parkingshickson
www.parkinghickson.nc



La nouvelle version !

⊕ CLAIRE ⊕ SIMPLE ⊕ COMPLÈTE

- Un moteur de recherche puissant
- Demande de devis en ligne (bientôt)
- Nombre de photos illimité
- Une géolocalisation précise

vosre vitrine
à partir de
8 000 F^{HT} /an

Et beaucoup d'autres fonctionnalités ...

Tu cherches un pro ? demande à



Pour plus d'infos, contactez-nous au 77 19 72 ou par mail à rezomedias@gmail.com

Ça vous concerne

La clientèle touristique, une opportunité pour l'artisanat

Alors que le marché du tourisme en Nouvelle-Calédonie frémit, de récentes résolutions lui prédisent un bel avenir. Côté mer, le nombre de croisiéristes a triplé en 10 ans, et l'objectif d'ici 2025 est d'en accueillir 1,2 million ! Côté Asie, l'accord de coopération signé fin 2017 entre NC Tourisme et le tour-opérateur chinois CAISSA, il vise à promouvoir le Caillou comme destination touristique auprès de la population chinoise. Une aubaine pour les artisans d'art, les métiers de bouche ou les transports...

Le MAG. des artisans vous livre quelques conseils avisés pour capter cette clientèle internationale et de passage.

En Nouvelle-Calédonie, le marché du tourisme est réparti en 2 grandes catégories : les croisiéristes, et les autres touristes (métropolitains, Japonais, Australiens, Néozélandais, Chinois...). Tous recherchent l'authenticité et la qualité des services et des produits qu'ils consommeront sur place ou emporteront avec eux en souvenir. Or, qui mieux que les artisans sont susceptibles de proposer aux touristes des produits authentiques, porteurs d'une histoire et qui expriment un savoir-faire local ?

Quelles opportunités pour l'artisanat ?

Les artisans d'art (hors textiles) : sculpteurs, fabricants de bijoux, vannerie... ont tous les atouts pour organiser des démonstrations, des visites d'atelier auprès des touristes en quête de sens et d'authenticité.

Les créateurs de textile à travers les vêtements, le linge de maison, les paréos ... séduisent aisément les touristes qui peuvent emporter facilement dans leurs bagages un produit porteur d'identité

Les artisans de l'alimentation reflètent la gastronomie française (pain, viennoiserie, pâtisserie, fromage, chocolat...) qui fascine certains touristes, plus particulièrement les Japonais et les Chinois. D'autres sont attirés par les produits issus de la culture calédonienne : achards, bournas, confitures... qui sont recherchés pour leur originalité, et leur représentation culturelle. Mais la restauration rapide, à travers les foodtrucks, a aussi sa place pour satisfaire les plus pressés.

Les fabricants de cosmétiques (savons, gommages, baumes...) proposent des produits transportables, fabriqués à base de matières premières typiques (niaouli, santal...) et vendus à un niveau de prix accessible, autant d'atouts pour les voyageurs.

Les transporteurs (taxi, VLC) sont également en mesure de proposer des services « sur-mesure », à travers par exemple des circuits clés en main.



Comment répondre aux attentes des touristes ?

• **Faciliter la démarche d'achat de produits ou de services, c'est-à-dire supprimer ou limiter tous les éléments contraignants pour les touristes**

- En acceptant les devises étrangères, pour favoriser l'achat « coup de cœur », imprévisible, et pour lequel le touriste n'a peut-être pas échangé ses devises. Première étape, le faire savoir en affichant les prix dans les différentes devises.
- En communiquant sur Internet de manière accessible et lisible depuis un smartphone ou une tablette, format le plus utilisé lors de voyage.
- En communiquant en langue étrangère, que ce soit sur les produits ou sur les outils de communication (site Internet, brochure, page Facebook...). Pour les touristes Chinois ou Japonais, la barrière de la langue est un frein particulièrement important.

Chiffres

493 278 croisiéristes
ont fait escale en Nouvelle-Calédonie en 2017.

(source : Isee)

120 697 personnes
voyageant par avion ont visité la Nouvelle-Calédonie
en 2017.

Principalement originaires de métropole, d'Australie,
du Japon et de la Nouvelle-Zélande.
Soit + 4,3% par rapport à 2016.

(source : Isee)

- En étant à proximité de la clientèle ou sur leurs lieux de passage, car certaines catégories de touristes n'ont que très peu de temps sur le territoire (quelques heures pour les croisiéristes, 10 jours en moyenne pour les Australiens...). Le partage d'un espace de vente, même éphémère, avec d'autres artisans peut être une solution. Cette démarche permet d'étendre la gamme de produits proposés, d'accéder à une nouvelle clientèle, de mutualiser les charges et les démarches de publicité.

• Se différencier de la concurrence

- En faisant vivre aux touristes une expérience authentique par le biais d'une visite d'atelier, du laboratoire, ou d'une dégustation. C'est l'occasion de faire la démonstration de son savoir-faire, d'apporter des informations supplémentaires sur les produits et de raconter l'histoire qui y est liée.

- En créant un espace de vente porteur d'une identité culturelle et dans lequel le voyage se poursuit. La participation à une expérience lors de l'achat est déterminante. Au sein de la boutique, du laboratoire ou de l'atelier, il est intéressant de créer un espace authentique par des actions simples : la diffusion d'odeur, la décoration des vitrines, la diffusion de musique d'ambiance...

- En concevant des produits en adéquation avec la clientèle visée et leurs attentes. Par exemple, proposer :

- Pour les touristes arrivés par avion : un produit transportable (de petite taille),

- Pour les touristes visitant leurs proches : un service de transport personnalisé en petits groupes

- Pour les touristes Japonais, Chinois ou Australiens, en quête de « french touch » et friands de culture, mode et gastronomie française : une pâtisserie spécifique à une région française

- Pour les croisiéristes : un produit à un prix accessible car le budget de cette clientèle est limité, la Nouvelle-Calédonie n'étant pas leur seul lieu de séjour au cours de leur croisière.

- En se faisant connaître des acteurs du tourisme : office du tourisme, agences de voyage, tours opérateurs... qui connaissent les attentes de leur clientèle et donc de la vôtre. Ils peuvent ainsi devenir des relais de votre communication (affichage...), voire des partenaires commerciaux (organisation de visite de votre atelier ou laboratoire...).

Cruise friendly by Thank You For Coming

Pour séduire la clientèle croisiériste et améliorer son accueil, Nouméa Centre-ville et la CCI mettent gratuitement à disposition des commerçants et artisans de nombreux outils et moyens d'information et de communication (signalétique, référencement de votre enseigne sur des applications numériques, divers sites internet, supports touristiques et économiques, fiches, conseils, formations...)



**THANK YOU
FOR COMING**
bienvenue

+ d'infos :

Pour plus d'information,
contactez Nouméa Centre-Ville :
ncv@ncv.nc ou 28 02 07.

Santé/Sécurité/Environnement

Gagnez en compétitivité avec le développement durable !

Dans un contexte évoluant rapidement et de plus en plus exigeant, rester compétitif tout en offrant des prestations de qualité et respectueuses de l'environnement constitue aujourd'hui un défi d'envergure pour l'entreprise.



La Chambre de métiers et de l'artisanat vous accompagne et vous informe, quelle que soit votre activité, pour exercer dans le respect des réglementations environnementales et améliorer votre compétitivité en :

- **réduisant** vos factures énergétiques
- **réduisant** la quantité et la nocivité des déchets de votre activité et en les gérant correctement,
- **vous démarquant** par la qualité de vos prestations et vos bonnes pratiques environnementales.

Accompagnement

La CMA-NC propose gratuitement un accompagnement à chaque artisan soucieux d'inscrire son entreprise dans une démarche durable. Aide à la mise aux normes, bilan des pratiques, axes d'amélioration et solutions concrètes sont proposés à travers des pré-diagnostic.

- **le pré-diagnostic énergie** : pour faire le point sur les postes consommateurs d'énergie présents dans l'entreprise, sur ses pratiques et proposer des solutions en vue de réduire sa facture.
- **le pré-diagnostic déchets** : pour réduire la quantité et la nocivité des déchets produits par son entreprise et les gérer dans le respect de l'environnement, de la santé et de la réglementation.

Réglementations

La réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- Démarches obligatoires pour toute activité présentant des dangers ou inconvénients pour l'environnement, la santé, la sécurité, le voisinage, etc.
- Déclaration ou autorisation selon la gravité de ces dangers et inconvénients.

L'Évaluation des risques professionnels (EvRP) :

Obligatoire pour toute entreprise employant au moins un salarié :

- Pour identifier les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs dans l'activité quotidienne de l'entreprise.
- Pour définir et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour réduire ces risques.

Reconnaissance

La valorisation de son engagement en faveur du développement durable permet de se différencier face à la concurrence et de se distinguer auprès de la clientèle.

La marque Garage Propre : une solution clé en main pour les professionnels de l'automobile et de la réparation mécanique. L'objectif : mutualiser les coûts de collecte et de traitement des déchets dangereux produits par ces activités.

+ d'infos : www.cma.nc

La Charte Chantier Vert : dans un Chantier Vert tous les acteurs du chantier sont engagés à limiter les impacts de leur activité sur l'environnement. Cette charte est de plus en plus souvent exigée dans le cadre d'appels d'offres émanant des collectivités.

+ d'infos : www.chantiervert.nc

Votre conseillère développement durable vous reçoit sur rendez-vous au siège de la CMA-NC ou en visite d'entreprise dans les trois provinces. Tous les services proposés sont gratuits.

Contact :

Reena CHOORAMUN,

Conseillère développement durable CMA-NC

Tel. 28 23 37 et reena.chooramun@cma.nc

Savoir-Faire

Menuisier d'atelier

Parcours

Après un BEP électronique et un Bac professionnel maintenance audiovisuelle et son, Julien Marlot s'engage dans la gendarmerie entre 2001 et 2004. Il intègre ensuite l'entreprise Bénéteau en Vendée en tant que poseur d'options en électronique. « Je fabriquais et installais des propulseurs d'étrave, des ponts, des cockpits en teck, des radars des pilotes automatiques, des lecteurs de cartes ou encore des climatiseurs sur des bateaux de 60 pieds (17 mètres) ». Des techniques de travail spécifiques auxquelles il est formé en interne, « c'est là que j'ai appris la menuiserie, en fabriquant des gabarits notamment en bois ou en contreplaqué pour l'installation de ces options, mais également le travail de la fibre, la résine... ». En 2009, Julien Marlot s'installe en Nouvelle-Calédonie, passe un diplôme de guide de randonnées palmées et un brevet de secourisme d'encadrant d'apnée. Il exerce deux ans dans ces domaines avant de revenir aux métiers du bois en 2011, date à laquelle il se met à son compte.

Julien Marlot a eu plusieurs vies professionnelles avant de se consacrer à la menuiserie. Un métier qu'il découvre sur les chantiers de construction de bateaux de luxe et qu'il se réapproprie quelques années plus tard en Nouvelle-Calédonie. Portrait d'un artisan caméléon.

Le menuisier travaille de petites pièces de bois (le bois « menu »). Il fabrique du mobilier, des volets, des panneaux, des parquets... Son savoir-faire millénaire a considérablement évolué avec le développement des technologies. Les logiciels 3D, les machines-outils à commande numérique et les nouveaux matériaux dérivés du bois font désormais partie de l'environnement du menuisier du 21^e siècle.

« J'ai commencé mon activité il y a 7 ans en travaillant en sous-traitance pour des charpentiers et menuisiers, retrace Julien Marlot. J'ai collaboré à divers projets comme celui du Centre Culturel de Voh, l'hôtel de Poé, le Sheraton, le Bétikuré ou encore la réalisation de refuges du GR au Mont-Pocquereux et Mont-Do. Pour ces derniers, tout a été transporté par hélitreuillage pour pouvoir tout assembler sur place. »

En 2015, Julien Marlot baptise son entreprise « Au fil du bois » et développe sa propre clientèle. « J'ai travaillé pour le Médipôle, mais aussi pour des particuliers pour lesquels je fais toujours du mobilier, des placards, des dressings, des bureaux des persiennes ou encore des verrières ateliers, pour de l'agencement de bureaux et de magasins ainsi que pour deux cuisinistes. Le premier ne fait que de la fabrication locale, je reçois les plans et la quantité nécessaire de



Julien Marlot,
menuisier, chef d'entreprise

matériaux et je me charge de la production. Un livreur vient ensuite récupérer la production et des poseurs s'occupent de la mise en place sur site. Le second fait appel à moi plus ponctuellement. Ses cuisines sont importées mais il arrive qu'il y ait des erreurs ou bien des retards de délais, c'est là que j'interviens. Cela m'apporte un fonds de roulement qui me permet d'être plus serein et de prendre le temps de faire de la conception pour les particuliers »

En août 2017, Julien Marlot quitte son atelier à Ducos pour s'installer au Pôle artisanal de la ZAC Panda. « Jusque-là, je louais un dock avec de vieilles machines. J'avais besoin d'autonomie et de matériel neuf et spécifique à l'agencement comme une plaqueuse de chant qui permet d'encoller le pvc sur une surface agglomérée, médium, mélaminé ou bois. J'ai donc fait un prêt pour m'équiper. »

L'artisan dispose d'une scie à format pour couper les grands panneaux, d'une toupie pour faire des rainures et des moulures, d'une raboteuse, d'une dégauchisseuse, d'un système d'aspiration pour la poussière, la sciure, les copeaux et les rejets pvc, d'un compresseur pour sécher l'air et éviter ainsi l'humidité qui oxyde les machines et d'une panoplie d'outils portatifs.

« Je suis très bien au pôle artisanal de la ZAC Panda ! Si c'était à vendre, j'achèterai ! Par rapport aux docks que j'ai pu voir à Nouméa et Ducos, c'est le jour et la nuit ! C'est propre, les tarifs sont abordables, une benne est à disposition de tous avec un service de collecte chaque semaine, c'est vraiment appréciable. »

Au fil du bois / Pôle artisanal ZAC Panda Dock A10
Email : aufilduboisnc@gmail.com
Tél. 92 12 48/ Page Facebook : Au Fil du Bois

Savoir-Faire

Tailleur de pierre du caillou

Parcours

Mathieu Tardy grandit à Paris où il est scolarisé à l'école Decroly, un établissement qui expérimente une pédagogie alternative, « type Montessori », résume Mathieu. « J'étais un élève un peu rêveur et pas très productif...reconnait-il. Au moment de mon orientation, je me suis renseigné auprès des Compagnons. J'y ai découvert la taille de pierre mais j'ai préféré m'inscrire à l'école Saint Lambert dans le 15^e arrondissement, plutôt que de m'engager dans le compagnonnage. J'y ai passé un CAP tailleur de pierre. Puis, j'ai suivi un brevet professionnel monuments historiques mais je ne l'ai pas eu ». Mathieu Tardy termine sa formation dans les ateliers de la Ville de Paris. « J'y ai appris le dessin, le modelage, la sculpture... »

À partir de la pierre bleue de Bourail, du « marbre » de Koumac, du calcaire de Nouméa ou encore du jade de la rivière bleue, Mathieu Tardy taille et sculpte des murs, des escaliers, des stèles, du mobilier urbain, des plats, des lampes et des bijoux.

Héritiers des bâtisseurs de temple, de fortifications et de cathédrales, les tailleurs de pierre voient dans les années 1930 leurs savoir-faire supplantés par l'usage du béton armé. Aujourd'hui, leurs compétences restent néanmoins indispensables sur les chantiers de restauration ou sur les projets de construction de collectivités ou de particuliers sensibles aux vieilles pierres.

Lorsqu'il s'installe à Moindou en 2005, Mathieu Tardy a 23 ans et déjà quelques expériences sur des chantiers de bâtiments prestigieux comme le Sénat, les châteaux de Versailles et de Vincennes.

Après 13 ans sur le caillou, l'artisan a déjà rénové quelques bâtiments du bagne (le Fort Teremba, la boulangerie de Nouville, la maison Forest à Moindou), restauré l'escalier de la maison Fayard à Dumbea et réalisé plusieurs constructions comme « une stèle commémorative au lycée du Père Guéneau pour les 60 ans de l'arrivée des frères canadiens sur la commune ». Il a aussi gravé dans la pierre les 100 ans du Kiwanis club à travers une stèle installée sur un rond-point de Bourail.

« À La Foa, j'ai construit un mur en pierre sur un rond-point et réalisé l'entrée et le mobilier urbain du parc ». À Nouméa, l'artisan a l'occasion de travailler pour le compte de particuliers en élevant « un grand mur de pierres taillées pour une maison dessinée par l'architecte Gabriel Cayrol dans le quartier de Trianon. Le chantier a duré un an ! ».



Mathieu Tardy,
tailleur de pierre sculpteur

En 2012, le directeur du Fort Teremba lui propose de devenir le gardien du fort. C'est ainsi que Mathieu Tardy s'installe dans l'ancien pénitencier et y encadre les classes patrimoine accueillies lors de leurs séjours. « J'initiais les enfants au torchis et à la fabrication de briques en argile ». Depuis 2015, Mathieu Tardy n'y officie plus en tant que gardien mais utilise encore l'atelier pour la taille de grosses pierres.

Cette même année, l'artisan participe à la rénovation de la fontaine Céleste sur la place des cocotiers pour la mairie de Nouméa. « Je devais recréer à l'identique quatre gargouilles en forme de poisson. J'ai sculpté la pierre, du calcaire de Nouméa, à partir d'un prototype en plâtre. J'ai utilisé la technique de la mise au point. Cette méthode permet de reproduire un modèle dans la pierre, grâce à un système de points de repères. Lorsque ceux-ci sont placés, il suffit de procéder à l'épannelage », c'est-à-dire à l'élimination de la matière en surplus.

« La sculpture, c'est de la géométrie, explique le tailleur de pierre. Je fais d'abord entrer la sculpture dans une forme géométrique, puis je me sers d'une équerre pour trouver les différents points sur la pièce (...) Parfois, je sculpte en taille directe, j'imagine la pièce à mesure que je la taille ». Car l'artisan taille aussi des plats, des mortiers, des vasques, des lampes... « J'ai participé à deux salons des artisans et j'ai exposé pour la première fois au Méridien en 2017 avec Thierry Mangin. »

Depuis deux ans, Mathieu Tardy crée également des bijoux en jade, chez lui, à Farino. « J'essaye de monter un projet avec la province Sud pour former des jeunes des tribus ou des sculpteurs à la création de bijoux en pierre et en jade, avec des motifs kanaks car on ne trouve que des motifs polynésiens dans les curios. Des bijoux qui pourraient ensuite être mis en valeur par les femmes qui savent tresser et réaliseraient les colliers »

Mathieu Tardy

Tél. : 73 91 19 email : tardytailleurdepierre@gmail.com

Page Facebook : Mathieu Tardy tailleur de pierre sculpteur

OUI, TOUT NEUF.



UN BON UTILITAIRE C'EST COMME
UN BON ARTISAN, IL DOIT TOUT SAVOIR FAIRE.



BERLINGO

À PARTIR DE
1 150 000 HORS TGI
PRIX CLÉ
EN MAIN

JUMPY

À PARTIR DE
1 750 000 HORS TGI
PRIX CLÉ
EN MAIN | EXISTE
EN BVA

JUMPER

À PARTIR DE
2 100 000 HORS TGI
PRIX CLÉ
EN MAIN

citroen.nc

INSPIRED
BY YOU

*Offre réservée aux professionnels éligibles à l'aide fiscale métropolitaine sous réserve d'acceptation du dossier de défiscalisation. Tarif clé en main incluant l'éco participation, la carte grise et la TGC.

Protégez votre famille et son avenir !

Après plus de 40 ans d'écoute, de proximité et de solidarité, la Mutuelle du Commerce apporte aux calédoniens des solutions à chaque étape de leur vie.



M SANTÉ

Une complémentaire
Santé qui vous protège !



M PRÉVENTION

Action de prévention bucco-
dentaire chez les enfants !



M PRÉVOYANCE

Protégez l'avenir de
votre famille !